

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 49^e SEANCE

2^e Séance du Mardi 6 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Loi de finances pour 1980 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 9463).

Crédits militaires, budget annexe du service des essences (suite).

MM. Berest,
Hernu,
Visse,
Rolland,
Aumont,
Vial-Massat,
Léotard,

M^{me} Avicé,
MM. Girardot,
Branger,
Maillet,
Le Drian,
Jourdan,
Abadie.

MM. Bourges, ministre de la défense ; Le Drian.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 9482).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1980 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n°s 1290, 1292).

CREDITS MILITAIRES

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES ESSENCES

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits militaires inscrits aux articles 29 et 30 et à l'état D, et du budget annexe du service des essences.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les interventions d'ordre général qui font l'objet de la première phase de cet examen.

Je rappelle qu'après l'intervention du Gouvernement, la discussion se poursuivra par les interventions ponctuelles des orateurs des groupes et les réponses du Gouvernement sur le modèle des questions du mercredi.

La parole est à M. Berest.

M. Eugène Berest. Député de Brest, j'apporterai mon suffrage à votre budget, monsieur le ministre de la défense, et je vous dirai pourquoi en conclusion de mon intervention, mais auparavant j'aborderai la situation de certains corps de la marine et présenterai ensuite quelques observations générales.

En premier lieu, j'aimerais que vous nous indiquiez de façon précise la date à laquelle sera publié le statut du corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement. Je rappelle à mes collègues, qui ont déjà entendu parler de ce problème ce matin, que le 28 juin dernier, le conseil supérieur de la fonction militaire a émis un avis favorable à ce projet de statut et a présenté certaines propositions dont, si mes renseignements sont exacts, la plupart améliorant encore le texte initial.

A la fin de septembre ou au début d'octobre, le projet a été soumis à l'examen du Conseil d'Etat et nous voici parvenus au dernier stade. Il reste maintenant au conseil des ministres à se prononcer et à prendre le décret qui fixera les modalités d'application et la date d'effet du nouveau statut, qui intéresse aussi bien de nombreux retraités que des personnes en activité et des élèves qui accèderont dans les mois et dans les années à venir à ce corps.

Je suis sûr, monsieur le ministre, que vous m'apporterez une réponse positive sur le fond du problème et quant à la date d'application.

En deuxième lieu, je reviendrai sur la situation des maîtres retraités de la marine nationale, problème que je traiterai pour la quatrième fois en public.

Nous nous sommes entretenus très longuement de ce problème, voici quelques semaines, et je sais que vous êtes tout à fait disposé à prendre des mesures positives en faveur de ce corps sur la situation duquel j'avais appelé votre attention l'année dernière, lors de la discussion budgétaire, puis par une question écrite et, enfin, en juin dernier, par une question orale. Je souhaite vivement, pour vous-même et pour moi, que ce soit une des dernières fois, et si possible même la dernière fois, que je pose ce problème car je connais vos intentions et votre volonté d'aboutir. Pouvez-vous me donner, sinon une assurance absolue, en tout cas quelques espérances ?

En troisième lieu, je reviendrai sur une question qui se pose en fait depuis seize ou dix-sept années et qui concerne un corps particulièrement nombreux dans la marine nationale, mais peut-être pas assez malgré tout pour obtenir satisfaction, je veux parler des secrétaires administratifs.

Vous savez, monsieur le ministre — mais mon devoir est de vous le rappeler — que ces personnels perçoivent une rémunération qui est inférieure à celle de leurs homologues techniciens d'études et de fabrication. Or les uns et les autres se situent au même niveau hiérarchique dans la fonction publique, c'est-à-dire appartiennent à la catégorie B. En outre, les secrétaires administratifs sont appelés à diriger le travail d'ouvriers, de chefs d'équipe et de techniciens dont les rémunérations, en raison de décisions prises au cours des quinze dernières années, sont supérieures aux leurs.

Pour illustrer cette situation, je prendrai deux exemples, situés l'un à la base et l'autre au sommet, de traitements bruts, mais je précise que les chiffres datent de 1977 et que depuis cette date la situation n'est encore aggravée.

L'écart entre la rémunération d'un secrétaire administratif de premier échelon et celle d'un ouvrier de groupe 6, échelon 4, a atteint entre 1962 et 1977 25,72 p. 100, ce qui représente environ 700 francs par mois.

A l'autre bout de l'échelle, entre un secrétaire administratif de douzième échelon et un T. S. O. — travailleur à statut ouvrier — du groupe T 6 bis, huitième échelon, l'écart atteint 44,99 p. 100, soit à peu près 2 000 francs par mois.

Vous allez me rétorquer, j'en ai bien peur, que vous ne pouvez pas toucher aux rémunérations de la fonction publique et, en l'occurrence, de la catégorie B. Mais permettez-moi de formuler à cet égard trois observations.

D'abord, je rappelle qu'en 1976 les techniciens d'études et de fabrication ont bénéficié d'une prime spéciale, sans que leur statut soit modifié. Ce que l'on a fait pour les uns, ne pourrait-on le faire pour les autres ?

Ensuite, je note que les secrétaires administratifs souhaitent vivement acquérir une formation spécifique, du niveau des I. U. T., qui les situe au niveau de gestion auquel ils sont appelés à travailler dans les services de l'armée, et plus particulièrement dans la marine.

Enfin, s'il y avait cette formation, il faudrait créer de toute évidence un corps spécial de techniciens d'études et de gestion administrative.

En conclusion, je formulerai quelques remarques générales pour expliquer mon vote et celui d'un certain nombre de nos amis.

Je n'ai pas pu, malheureusement, assister à la récente discussion sur l'actualisation de la loi de programmation militaire, et vous savez pourquoi, monsieur le ministre, mais après avoir lu le compte rendu de ce débat j'ai l'impression qu'il faudrait, dans ce domaine, nous entendre sur les mots, les chiffres et les dates. Ce n'est pas un reproche que je vous adresse, mais une observation valable pour nous tous que je formule. Combien de nos désaccords, en commission, en séance publique et ailleurs, viennent de ce que nous ne donnons pas le même sens aux termes que nous employons, que nous ne semblons pas avoir les mêmes notions d'arithmétique ni les mêmes références en matière de calendrier. Parlons le même langage, utilisons les mêmes chiffres, et l'information n'en sera que meilleure.

Plusieurs de mes collègues ont déjà souligné que ce budget était un bon budget. Dans cette assemblée, sinon gouvernement, en tout cas en conscience, chacun devrait le reconnaître. Je souhaite cependant qu'un effort tout particulier soit accompli en faveur des retraités, mais je regrette que certains emploient parfois un vocabulaire empreint de pessimisme, voire de catastrophisme.

D'aucuns ont encore parlé de crise de la marine ; c'est à force d'en parler qu'on finira par persuader les gens qu'elle existe, alors qu'il n'en est rien, même s'il y a des problèmes. J'ai

entendu affirmer que les moyens de surveillance du trafic dans la Manche étaient insuffisants, mais, député de Brest, je suis bien placé pour savoir que la situation s'est nettement améliorée depuis deux ans, comme en témoignent les événements qui se sont déroulés au cours des derniers mois.

M. le président. Monsieur Berest, veuillez conclure.

M. Eugène Berest. Monsieur le ministre, je voterai ce projet de budget pour 1980, parce que, contrairement à certaines craintes exprimées voici quelques semaines, j'estime qu'il s'inscrit parfaitement dans la continuité de la politique de défense française. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Hernu.

M. Charles Hernu. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voilà donc de nouveau réunis, un mois après la déclaration du Gouvernement sur sa politique en matière de défense, pour examiner les crédits concrétisant cette politique.

Ce budget appelle plusieurs observations.

Tout d'abord, je persiste à regretter que M. le ministre de la défense soit aussi avare d'informations à l'égard de la représentation nationale. Avec mes collègues socialistes qui siègent à la commission de la défense nationale, je constate que nos travaux sont souvent inutiles. Certes, nous sommes conviés périodiquement à des « tournées des popotes » à la faveur desquelles nous rencontrons des militaires qui — nous sommes tous d'accord pour le dire — ont une haute conception de leurs responsabilités et de leur devoir.

Mais il faut bien admettre que la conception qu'ils se font de l'obligation de réserve leur impose une pudeur excessive. Nous auditionnons de hauts fonctionnaires, des officiers généraux qui, tous, développent les thèmes de la politique gouvernementale, mais qui laissent bien rarement entendre la voix d'une quelconque réforme.

Tout se passe comme si la défense était devenue pour le Gouvernement le seul secteur de la nation où tout irait bien.

Et pourtant, au vu du courrier parlementaire que nous recevons tous ici, que de questions, que de problèmes, que d'incertitudes !

Une fois de plus, cette année, la commission de la défense a refusé d'attribuer à l'opposition un rapport dans le cadre de la préparation de ce budget. Les affaires de défense en France sont réservées aux seuls députés de la majorité, qui devraient d'ailleurs se méfier puisqu'on les accuse, eux aussi, d'en dire trop ou de le dire mal, comme on a pu l'observer dans cette assemblée le 2 octobre dernier.

J'espère que nous aurons enfin, en séance publique, monsieur le ministre, tous les éclaircissements sur les objectifs gouvernementaux à l'égard de la marine — on vient d'en parler — et sur l'effort réel du pouvoir en matière de force nucléaire de dissuasion.

Jusqu'à hier soir, en effet, les questions de la marine semblaient devoir relever de ce qu'on appelait jadis le domaine réservé du chef de l'Etat. Les élus, après vous avoir écouté, en sauront-ils plus ce soir ? Quand on demande un tel effort aux contribuables, la moindre des choses est bien de rendre des comptes et d'expliquer.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Charles Hernu. Cette crainte du débat, ce secret des délibérations, cette rétention permanente de l'information, cette centralisation autoritaire des décisions sont à l'opposé de ce que, le temps d'un lendemain d'élection présidentielle, on appelait la décrispation.

Seriez-vous donc, messieurs, si mal à l'aise pour apparaître si crispés ? Qu'est-ce qui ne va pas dans ce Gouvernement où l'on se méfie tellement des élus et des Français ?

J'avais dit il y a quelques semaines, monsieur le ministre — et vous l'aviez bien « pris » — que vous étiez le ministre de l'ennui des armées. Aujourd'hui, je dirais que vous êtes devenu M. Veto.

Rien, en effet, pour les retraités militaires et les veuves de militaires ! Et pourtant, que de promesses depuis 1976 ! Une augmentation dérisoire de la solde des appelés — 0,50 franc par jour, chaque année depuis quatre ans ; un saupoudrage de crédits sur le titre III, qui, en avance il y a deux ans sur le titre V, se trouve maintenant en retard ! Même l'inflation de deux années

n'est pas prise en considération pour le maintien du pouvoir d'achat des militaires et des personnels civils de la défense nationale.

C'est la pratique de l'accordéon : pendant trois ans on donne la priorité à un titre, puis pendant trois ans on rattrape le retard pris par l'autre, etc. De cette manière, on court toujours après un retard et les augmentations annoncées spectaculairement sont alors vidées de leur contenu.

Ainsi en va-t-il, en particulier, des crédits de recherche et de développement qui, au rythme de l'inflation et des retards antérieurs, se trouvent aujourd'hui — malgré les efforts présents — insuffisamment dotés. Or tout l'effort national de crédibilité de la défense, par ses matériels, par le maintien en état de la force nucléaire, est lié, bien sûr, à la croissance de ces crédits.

A ce propos, d'ailleurs, je dois dire que votre budget, monsieur le ministre, est un véritable maquis, une merveille du genre, car il est bien difficile de s'y retrouver en matière d'études, de recherches et de développements. Mais il est vrai que, de temps à autre, on nous annonce, ici ou là, telle expérimentation sur tel type de matériel, en quelque sorte au hasard.

Pourtant, il devrait être facile de répondre à des questions comme celles-ci : la marine doit-elle, oui ou non, assurer la protection de la zone économique des 200 milles, outre la défense des approvisionnements et la police de la mer à proximité des côtes nationales ? Si oui, avec quels moyens ? Le sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins sera-t-il suivi d'une nouvelle génération de sous-marins nucléaires ? A quelle cadence, et sur quels types le choix se portera-t-il ? Pourquoi le choix de l'avion embarqué à bord du porte-aéronefs n'est-il toujours pas effectué ? Pourquoi l'aéronavale va-t-elle se trouver cruellement dépourvue de moyens modernes ? Pourquoi ces retards à la section air jusqu'en 1980 ? Pourquoi ces retards sur les programmes de munitions et de rechanges pour nos forces classiques ?

En fait, monsieur le ministre, vous voulez faire de tout un peu. Depuis 1976, on ne discerne plus clairement vos priorités. En est-on resté à cette analyse quelque peu baroque reposant sur la comparaison de nos forces classiques avec celles de la République fédérale d'Allemagne, alors qu'en France la situation est si différente ? Pas de réponse !

Pas de réponse non plus à nos demandes de modification des priorités, à nos demandes de précisions concernant le rôle exact de la France dans ce nouvel espace géopolitique qu'est devenue l'Alliance atlantique. Quelles responsabilités ? Celles d'après-guerre ? Au nom de quoi intervient-on en Afrique ? Pourquoi vouloir armer nos navires de charges nucléaires dans l'océan Indien ? Pas de réponse !

Pas de réponse non plus quand nous vous demandons de reprendre avec les élus le problème du service national. Au lieu d'entretenir les argousins facheux de la sécurité militaire, qui, eux, opèrent en toute impunité, et selon des méthodes combien expéditives, ne croyez-vous pas qu'il conviendrait d'examiner attentivement les problèmes posés par l'institution de la conscription, de préserver les droits des citoyens, d'offrir une possibilité de réel recours et d'information ?

Oui, monsieur le ministre, faites attention de ne pas être le ministre de la révolte. Nous connaissons tous le résultat de ce sondage pratiqué en automne 1979 : 57 p. 100 des Français ont déclaré qu'ils refuseraient de mourir pour la patrie. Et sur ces 57 p. 100 de Français, il y avait 66 p. 100 de jeunes !

M. Marc Lauriol. A qui la faute ?

M. Charles Hernu. Affectez les jeunes appelés plus près de leur domicile ! Organisez des réserves sur une période de trois ans ! Rendez le service national universel, plus actif, parce que plus intensif et plus court ! Garantisiez les droits du soldat !

La professionnalisation des régiments, le système des unités de dérivation sont dangereux et inefficaces. L'entraînement des troupes est insuffisant. Le nombre des accidents, mortels ou non, s'accroît : il y en a encore eu un hier à La Valbonne, dans l'Ain. Au lieu de gérer, essayez d'imaginer, monsieur le ministre !

Mais pouvez-vous encore le faire ? Prenez en considération les conseils et les mises en garde qui vous sont adressés. Par exemple, depuis combien de temps, monsieur le ministre, n'avez-vous pas repris l'examen d'une proposition de loi adoptée par notre commission ? Je crains que les débats sur la défense, vidés à ce point de leur contenu, ne finissent par lasser l'opinion, et finalement, hélas ! par l'indisposer vis-à-vis de notre armée.

Oh ! je sais, on nous annonce dans les gazettes que le chef de l'Etat, en veine de réflexion, va réfléchir aussi aux questions de défense et de sécurité. Attendons-nous que l'oracle ait parlé, puisque jusque-là personne ne peut rien nous dire ? A cet exemple, on voit bien où nous ont conduits vingt et une années sans alternance. Les institutions ne fonctionnent plus.

Il règne sur cette majorité et sur ce Gouvernement une sorte de langueur inquiétante. Il n'y a plus d'imagination, plus d'exigence de vérité, plus de dialogue. Le monologue autocrate de notre monarchie constitutionnelle ennuie. Il en va de même en ce qui concerne la défense et les armées.

Ce monologue exaspérera-t-il longtemps les Français ? Vous en seriez les responsables. Du moins vous aurons-nous prévenus. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Mes chers collègues, ne vous étonnez pas que je fasse respecter rigoureusement les temps de parole. C'est en effet indispensable au bon déroulement de nos séances. Le bureau de l'Assemblée et la conférence des présidents en sont d'ailleurs tout à fait d'accord.

La parole est à M. Visse.

M. René Visse. Monsieur le ministre, lors du récent débat sur la loi de programmation militaire mon ami Guy Hermier, à cette même tribune, a montré combien votre politique de défense était dangereuse, du fait qu'elle se trouvait en opposition avec l'intérêt national.

Il a rappelé également notre volonté de doter notre pays, en toute circonstance, de moyens politiques, économiques et militaires susceptibles d'assurer sa sécurité dans l'indépendance et la souveraineté, conditions indispensables pour lui permettre, dans le même temps, d'œuvrer efficacement au désarmement.

Dans ce débat budgétaire, je me limiterai volontairement à relever quelques données pour souligner combien cette critique était et demeure fondée, renforçant ainsi nos exigences qui répondent à l'attente de notre peuple comme à celle de tous ceux qui, dans l'armée, se font un devoir de se mettre au service de la nation.

Comme le souligneront les différents intervenants du groupe communiste, comme le précise le contenu même des douze amendements que nous avons déposés, au-delà des chiffres, c'est une opposition fondamentale que nous exprimons à la ligne politique qui se dégage de votre budget.

Tout d'abord, je voudrais relever, pour dénoncer cette façon d'agir, que pour les personnels civils et militaires, ainsi que pour les retraités, vous reconduirez, en l'aggravant, une politique d'austérité. C'est ce que traduit l'évolution du titre III, rongé par l'inflation.

Cette orientation est néfaste, car la mise en œuvre d'une grande politique de défense nationale ne peut s'accommoder de médiocrité dans les conditions de vie et de travail de ces personnels.

Dans le même temps et malgré votre pratique constante du flou, c'est à la capacité nationale de production des armements que vous vous en prenez en orientant la politique de défense toujours plus loin dans la voie de l'intégration européenne « otanisée ».

Il ne s'agit pas là d'une accusation gratuite, relevant, comme vous voulez nous en prêter l'intention, d'une opposition de principe irresponsable.

Pour démontrer l'exactitude de cette affirmation, je pourrais m'appuyer sur des déclarations faites outre-Rhin, en particulier sur le livre blanc du Gouvernement de la R.F.A. qui souligne les conséquences négatives de la coproduction des armements.

Mais c'est sur un autre terrain que je peux situer ma réflexion.

Il est vrai, par exemple, qu'au cours de cette dernière période les problèmes de la défense ont tenu l'actualité.

Nous, communistes, qui avons été les seuls à leur donner leur place dans la campagne des élections européennes, nous aurions voulu pouvoir nous féliciter de l'existence d'un tel débat. Celui-ci est nécessaire pour sensibiliser l'opinion publique sur les fondements mêmes d'une défense nationale indépendante.

Ce n'est pas à un tel débat que nous avons assisté, mais à la mise en place d'une campagne idéologique dont l'objectif est en fait inavouable.

Sous le prétexte d'une menace soviétique grandissante, vous entendez faire admettre à nos populations que la France seule ne pourrait plus assurer sa défense.

Dans cet effort, il faut le dire, vous avez le soutien actif et total de votre majorité. Vous bénéficiez également du support idéologique de la gauche non communiste qui — je la cite — « ne croit pas à une dissuasion nationale » ou encore estime « qu'il ne saurait y avoir de construction européenne si on ne songe pas à jeter les bases d'une défense européenne commune ».

Pour accélérer l'intégration européenne qui nourrit la course aux armements et rend la paix plus précaire, il vous faut vaincre — c'est vrai — la résistance populaire et républicaine qu'anime le parti communiste. Pour ce faire, vous voulez créer un climat d'insécurité et de peur.

Ainsi s'explique que le ministre de la défense ait donné l'agrément à la sortie du livre « Euroshima ». Mais votre libéralisme, monsieur le ministre, a des limites très étroites puisqu'il ne vous conduit pas jusqu'à la levée des injustes sanctions qui frappent des soldats du contingent et des syndicalistes des arsenaux, et qu'il s'oppose toujours à la mise en œuvre d'un statut démocratique du soldat et du marin garantissant les droits du citoyen dans l'armée.

Ainsi s'explique également que la presse, écrite et parlée, ait entonné avec un ensemble parfait le même refrain, se laissant même aller à la politique fiction.

Il s'agit là d'une campagne mensongère, honteuse, dangereuse et humiliante pour la France de Jaurès.

Elle est démentie par « l'Agence de contrôle de l'armement et du désarmement », organisme officiel du Gouvernement américain qui participe aux négociations Salt. Elle est démentie par Cyrus Vance qui, devant le Sénat américain, concluait, lui aussi, à une parité générale entre les forces des Etats-Unis et celles de l'Union soviétique.

Par contre, l'extraordinaire accumulation de puissance de destruction des deux blocs devrait conduire les nations, et en premier lieu la France, à des initiatives audacieuses en matière de désarmement.

Votre politique de défense s'inscrit en réalité dans l'action générale du pouvoir qui est d'assurer la défense des intérêts de quelques grandes firmes multinationales à base française.

Comment les Français ne s'inquiéteraient-ils pas de cette orientation qui n'est même plus décidée à Paris, mais dans le secret des rencontres au sommet entre les premiers dirigeants des grands pays capitalistes, décisions qui sont ensuite affinées, dans les milieux officiels ou non de l'O. T. A. N.

Vous vous félicitez, par exemple, de la maintenance des crédits pour la force nucléaire française en faisant croire à la poursuite de la politique d'indépendance nationale mise en œuvre par le général de Gaulle. Mais que restet-il de celle orientation depuis qu'en 1974, à Ottawa, le Président de la République a décidé que cette force nucléaire viendrait s'ajouter à l'arsenal de l'O. T. A. N. ?

Toutes les supputations actuelles sur le devenir de la force nucléaire, avec le brouillard dans lequel vous entendez plonger notre peuple, doivent être rapprochées des tentatives amorcées de redéploiement et d'harmonisation des politiques de défense de l'Occident dans le schéma élaboré par les Etats-Unis.

C'est le ministre américain de la défense, M. Brown, qui, courant septembre, a rappelé ce schéma de la « division du travail ».

Dans cette perspective, les Etats-Unis, qui s'approprient à installer de nouveaux missiles en Europe sans que cela entraîne la moindre protestation du Gouvernement français, assureraient la constitution des forces militaires de caractère planétaire, et leurs alliés, c'est-à-dire également la France, se chargeraient de faire l'appoint.

D'ores et déjà, ce schéma trouve sa traduction budgétaire. C'est ainsi que, pour donner plus de muscle aux capacités d'intervention militaire sur le théâtre africain qui est réservé à la France, vous avez pris la décision, monsieur le ministre, de constituer une demi-brigade motorisée et blindée. Cette unité viendra s'ajouter aux forces militaires d'intervention extérieure déjà existantes.

Au nom de la sauvegarde des intérêts français, alors qu'en fait il s'agit de contenir les aspirations démocratiques de ces peuples africains, c'est à un véritable développement d'une politique néo-coloniale que nous assistons. C'est ce qu'illustrent parfaitement les récents événements de Centre-Afrique.

C'est au nom de l'intérêt national que vous livrez des armements au sinistre régime de Pinochet, c'est encore au nom de l'intérêt national que vous prétendez vous réserver le droit d'in-

tervenir militairement en Afrique pour soutenir ou, éventuellement, rétablir des Bokassa.

Avec votre politique, l'intérêt national a une forte odeur de pétrole et de nickel, telle qu'elle se dégage des coffres-forts des multinationales alléchées par les richesses du sous-sol africain.

Cette « politique de la canonnière » est dangereuse pour les peuples. Elle est contraire à l'intérêt national. Elle ne laisse aucune place à une véritable politique de défense nationale.

De ces interventions extérieures que nous condamnons résolument, vous dites, monsieur le ministre, qu'elles coûtent cher. Tout indique qu'elles portent un préjudice inadmissible au moral des armées sans doute, mais aussi à quelques secteurs compressibles comme ceux de la formation et de l'entraînement des troupes, de l'entretien des casernements, voire de la nourriture. Ne croyez-vous pas qu'il serait opportun que vous manifestiez avec force vos intentions afin que le budget de la défense retrouve les crédits dont il a été ainsi amputé ? Mais vous n'en faites rien.

En revanche, je relève que vous déployez tout votre dynamisme en direction des collectivités locales, comme le département des Bouches-du-Rhône, à qui vous voulez faire supporter la facture relative à l'engagement de l'armée dans la lutte contre les incendies de forêt. C'est inadmissible.

A l'évidence, c'est le ministre de l'intérieur qui doit honorer cette facture.

Mais je voudrais aborder un autre aspect de cette « division du travail » et parler de la marine nationale, dont l'état de santé demeurera particulièrement préoccupant malgré l'accroissement des crédits qui lui sont affectés dans le projet de budget pour 1980.

Si ce qui est communément appelé « le plan naval » a été annoncé à grands renforts de publicité par le chef de l'Etat, je retiendrai en premier lieu qu'il aura fallu attendre la veille de ce débat budgétaire pour en connaître quelque chose. Ensuite, je relève que la marine nationale de l'an 2000 ne sera pas, par sa composition, une flotte de haute mer comme cela avait été annoncé, puisque le tiers sera composé de bâtiments anti-mines.

Faut-il comprendre que le secret qui a accompagné la définition de ces objectifs à long terme et des missions qui découleront de la nature de cette marine ont trouvé leur naissance dans les déclarations convergentes du ministre de la défense des Etats-Unis et de l'amiral Lannuzel, chef d'état-major de la marine nationale ?

Ainsi, tout indique qu'au redéploiement des multinationales correspond le redéploiement militaire. Le rôle dévolu à la France comme gendarme de l'Afrique et du bassin méditerranéen est confirmé.

On comprend mieux, dès lors, monsieur le ministre, le double volet de votre déclaration sur la loi de programmation où vous précisiez : « La défense de l'Europe est une des missions essentielles des forces armées françaises, liée directement à la sécurité du territoire ». Et, plus loin : « La diplomatie française ne limite pas l'Europe aux portions occidentales et centrales du continent, mais elle y inclut le monde méditerranéen tout entier ».

Votre budget, monsieur le ministre, est la traduction financière et concrète de cette politique dans laquelle il n'y a aucune place pour une défense véritablement nationale. C'est une politique d'abandon national et de soumission dictée par les intérêts égoïstes et apatrides des multinationales. Elle crée le doute et le trouble dans nos armées. Elle appelle, nous le croyons, une condamnation ferme de tous les patriotes. Le groupe communiste votera contre votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Rolland.

M. Hector Rolland. J'ai hésité longuement, monsieur le ministre, à prendre la parole, car l'un de vos collègues du Gouvernement ayant déclaré que les parlementaires n'étaient rien dans ce régime — il a certainement dit cela amicalement (Sourires.) — je me suis demandé si mes pensées sur la défense nationale pouvaient vous intéresser. D'autant plus que le Premier ministre a ajouté qu'en matière de défense peu lui importait l'avis des commissions parlementaires et qu'il était décidé à ne pas en tenir compte.

Pourtant méprisant ces remarques désobligeantes à notre égard, et sachant, monsieur le ministre, que vous avez une plus haute idée du Parlement, j'ai décidé de monter à cette tribune.

La politique française de défense, pour honorable qu'elle soit, se révèle, hélas ! largement insuffisante. La sécurité du territoire et les libertés sont menacées. L'Europe ne peut se défendre seule et les Etats-Unis ne me semblent pas posséder la volonté nécessaire à sa défense.

Certes, il existe, nous dit-on, une solidarité européenne. Mais je me pose cette question : s'agit-il d'une solidarité pour empêcher le déclenchement des hostilités ou bien, faute d'en avoir les moyens, s'agit-il d'une solidarité pour accepter, le cas échéant, la défaite ? C'est ce que l'on peut actuellement craindre en raison du rapport de force qui existe entre l'Europe occidentale et les pays communistes.

En dépit de l'augmentation du budget de la défense et de votre gestion, monsieur le ministre, qui est une bonne gestion, malgré les moyens insuffisants dont vous disposez, la défaillance américaine ne peut être compensée par l'effort consenti par la France et même par l'Europe tout entière. Actuellement, les armées de l'Europe occidentale sont plus démunies devant les pays de l'Est que ne l'était notre pays face à l'Allemagne en 1939.

Dans l'un de vos discours, vous avez déclaré que nous avions une politique de défense affirmée, volontariste. Ce sont là deux termes que je ne peux qu'approuver. Mais vous avez ajouté le mot « raisonnable ». Et c'est lui qui m'inquiète, car j'estime que, face aux dangers et aux risques de guerre qui pointent à l'horizon, le mot « raisonnable » doit être rayé de notre vocabulaire en matière de défense nationale. Il n'est pas raisonnable de se faire tuer. Il ne l'est pas non plus de penser que c'est avec un budget raisonnable que l'on empêchera les conflits.

Il y a peu de temps, les historiens et commentateurs spécialisés ont évoqué ce que fut l'effroyable conflit mondial de 1939 qui a pris naissance en raison de notre négligence. Les mêmes erreurs conduisent aux mêmes maux. En France, en 1911, 1912 et 1913, un fort courant politique estimait qu'il ne fallait pas s'armer. C'est ce qui détermina l'Allemagne à entrer en guerre. Il en a été de même en 1936 et 1937, et l'Allemagne récidiva. Les grandes puissances, à l'époque, n'avaient pas la possibilité de déclencher un véritable déluge de feu. Mais il n'en va plus de même aujourd'hui. Nous entretenons l'illusion d'une force qui est pourtant bien insuffisante. Nous subissons, un jour ou l'autre, une épreuve dont, cette fois, nous ne pourrions nous relever. Je veux dire que l'Europe occidentale sera tout entière écrasée si nous n'y prenons garde.

Depuis plusieurs années, j'évoque ce problème à cette tribune. J'y mets de plus en plus d'insistance, car le danger est de plus en plus grand.

Je ne sais pas exactement pourquoi l'Europe n'a pas encore subi le poids des armes qui existent à ses frontières, mais je sais, en revanche, les raisons qui motiveront le déclenchement d'une troisième guerre mondiale.

Ces raisons sont de deux ordres, et je viens d'évoquer les premières. Les autres tiennent au moral, ou plutôt à l'absence de moral de la troupe qui n'est ni préparée ni aguerrie, et qui ne le sera en aucun cas. En effet, le mal vient d'une civilisation qui ne prône que la facilité et jamais l'effort. Or l'effort moral qui conduit à la volonté de vaincre ne peut se concevoir que si le soldat est certain qu'on ne lui demande pas un vain sacrifice. Seuls la qualité et le nombre des armes peuvent lui donner l'ardeur et le moral nécessaires au combat. Ai-je besoin d'ajouter que nous n'en sommes pas là ?

Lors de la déclaration de guerre, en septembre 1939, un morne et pesant silence est tombé comme une masse sur le pays tout entier, y compris sur les appelés. Si, demain, pareille fatalité se reproduisait, ce serait une débâcle générale, les Français étant d'avantage préoccupés par la justice sociale et les loisirs que par leur sécurité. Il est vrai que le recul du Gouvernement devant les Russes, qui nous imposent de ne pas recevoir des rughymen étrangers, n'est pas de nature à soulever l'enthousiasme pour défendre un pays si mal défendu sur ce plan par son gouvernement.

Contrairement à ce qui s'est passé en août 1914, il n'y avait pas de chants en septembre 1939. Je prédis qu'en cas de prochain appel, il n'y aurait qu'un chant, et j'ai bien peur que ce soit celui du cygne.

Je ne suis pas un spécialiste de ce sujet — c'est d'ailleurs le cas pour la plupart des sujets dont je traite — mais je sais que le maréchal Leboeuf, ministre de la guerre de Napoléon III, avait assuré l'empereur qu'il ne manquait pas un bouton de gilet avant la déclaration de guerre à la Prusse. En 1914, nous devions rejoindre Berlin en quelques jours. En 1939, la ligne Maginot

était imprenable. Tous ces spécialistes ont eu tort. Alors, je me laisse aller à mon bon sens qui est fondé sur les réalités. Et celles-ci, monsieur le ministre, ne sont pas à notre avantage.

Nous avons un retard sur nos adversaires qui me porte à penser que ce qui est arrivé en 1940 arriverait encore plus vite si nous devions faire face à une guerre qui, malheureusement, apparaît de plus en plus possible.

S'il en est un jour ainsi et que notre préparation à repousser l'assaut reste aussi insuffisante, nous paierons de notre chair et de nos larmes une telle légèreté, une telle imprévoyance. Cela devrait conduire le Gouvernement à réfléchir davantage.

Nous sommes obligés de constater que nous nous trouvons devant une impréparation morale et matérielle on ne peut plus regrettable, une insouciance accrue, un refus de l'esprit de sacrifice au nom de la jouissance. A partir de l'âge le plus tendre, en passant par les divers stades de la formation de l'homme jusqu'à sa maturité, l'abandon des valeurs et des traditions au nom du progrès intense amollissent les âmes les mieux trempées. Le déséquilibre des forces en présence, la certitude inavouée que les pires dangers nous guettent à chaque instant me conduisent à pousser ce cri d'alarme.

L'histoire nous apprend que Bonaparte a forgé une âme à son armée. J'invite le Gouvernement à en forger une à ses soldats et à la nation tout entière. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Je crois, monsieur le ministre, qu'il faut faire quelque chose pour rendre le moral à notre collègue Hector Rolland. Sinon, il risque de n'être plus, demain, le « Coriace » que l'on sait. (Sourires.)

Le projet de budget pour 1980, tel qu'il nous est présenté dans le fascicule bleu et dans les rapports est, pour ce qui concerne le titre III et la politique menée en direction des personnels, un projet de budget bien triste. Une analyse des premières et troisième parties correspondant aux dépenses de traitements, salaires, charges sociales et de la quatrième partie relative au fonctionnement des services, à la vie courante, à l'instruction et à l'entraînement, permet de faire les constatations suivantes.

Pour les rémunérations et les charges sociales, l'accroissement moyen de 10 p. 100 des crédits prévus correspond, certes, à la position du Gouvernement en ce qui concerne l'évolution prévue des rémunérations de la fonction publique pour 1980. Le revenu restera, dans le meilleur des cas, stationnaire. Mais il y a gros à parier, hélas ! que l'inflation dépassera 10 p. 100. En 1979, on avait retenu une hypothèse de 6,5 p. 100 et l'on sait ce qu'il est advenu, puisque le rythme reconnu de l'inflation a été de 10 p. 100. Il n'est donc pas correct de présenter les choses comme si l'on voulait maintenir un pouvoir d'achat. Il ne s'agira même pas d'un rattrapage sur deux ans. Au total, on voit là l'effet bien connu de la technique du saupoudrage qui n'abuse personne, et sûrement pas, en tous cas, les intéressés, à en juger par le courrier que nous recevons.

On note aussi une diminution de 4 300 appelés pour la section terre, ce qui semble battre en brèche le principe pourtant bien des fois réaffirmé par vous, monsieur le ministre, de l'universalité du service national. A cet égard, on est en droit de vous demander s'il n'y a pas là un indice supplémentaire de votre volonté de professionnaliser l'armée.

Je relève aussi une répercussion, variable suivant les sections, de l'augmentation du prêt de 9 à 9,50 francs au 1^{er} juillet 1980. Je rappelle que, depuis quatre ans, le prêt n'augmente que de 0,50 franc chaque année. Contrairement à vos affirmations ou réponses à des questions écrites sur ce point, il n'est tenu aucun compte de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie.

On pourrait aussi ici traiter des conditions dans lesquelles sont transportés les jeunes gens qui font leur devoir. Les protestations qui sont adressées sur cette manière de concevoir les choses sont méritées, et nous attendons toujours du général Bigeard qu'il nous rende compte d'un voyage dans un train de permissionnaires. (Sourires.)

J'aimerais aussi que vous nous fournissiez des explications sur les « crédits accordés » consacrés à la subvention à la S.N.C.F. D'un montant de 1 115 millions de francs en 1978, puis de 880 millions de francs en 1979, les crédits inscrits cette année s'élèvent à 1 010 millions de francs. On est en droit de se demander à quoi correspondent au juste ces variations importantes et apparemment non justifiées.

Si une légère amélioration de la solde spéciale progressive des appelés au-delà de la durée légale peut être constatée, il n'en reste pas moins que le retard est toujours sensible et qu'elle est toujours bien inférieure au S. M. I. C.

Sur le fonctionnement des armées et services, je me pose plusieurs questions à la lecture de vos documents. Ainsi, si l'évolution des crédits pour 1980 est supérieure de 30 p. 100 à l'augmentation demandée pour 1979, il faudrait encore savoir, pour juger de l'efficacité de la mesure, si l'augmentation de 1979 a été suffisante et si les crédits demandés pour 1980 ne constituent pas, en fait, un rattrapage.

Venons-en maintenant aux carburants. Même technique. En 1979, les crédits de la section air, chapitre 34-14, étaient en accroissement de 15 p. 100. Cette année, cet accroissement est de 21 p. 100. Là encore, rattrapage ? Selon les différents calculs effectués, les crédits pour les carburants sont majorés de 25 à 30 p. 100 par rapport à ceux de 1979. Cela semble satisfaisant. Mais, monsieur le ministre, êtes-vous sûr que ces hausses ne seront pas absorbées en totalité par l'augmentation certaine, elle, du coût des carburants ? En restera-t-il suffisamment pour non pas accroître, mais simplement maintenir au niveau actuel, qui se situe déjà au-dessous des objectifs de la loi de programmation, l'instruction et l'entraînement des troupes et pour combler le déficit éventuel de 1979 ?

Je voudrais maintenant aborder plusieurs points concernant les gendarmes. Le programme de Blois prévoyait une augmentation des effectifs de 1 100 unités par an, et, dans la loi de programmation, cet objectif a été repris. Or nous en étions, en 1979, à environ 600 créations, dont 350 postes seulement en moyenne sont effectivement créés, puisque le solde est constitué par des appelés. Promesses électorales, alors que les missions de la gendarmerie s'accroissent sans cesse, avec des conditions matérielles de plus en plus dégradées ! Les 990 créations que vous annoncez dans le projet de budget pour 1980 ne sauraient donc nous satisfaire puisque, cette fois, il ne s'agit même pas d'un rattrapage.

Mais il est un autre point important sur lequel j'aimerais que vous apportiez à l'Assemblée une réponse claire, précise et utilisable sans délai par tous mes collègues. Il s'agit des casernements des gendarmes et de leur construction par les collectivités locales.

M. Jean Aurox. Très bonne question !

M. Robert Aumont. Je vous ai posé cette question en septembre, lors de la réunion de la commission de la défense sur la loi de programmation militaire. Trois mois vont bientôt s'être écoulés, et je ne suis pas plus informé.

M. Yven Bourges, ministre de la défense. Oh !

M. Robert Aumont. Non, monsieur le ministre, je n'ai pas reçu de réponse de votre part !

M. Hector Rolland. Il y a des grèves !

M. Robert Aumont. Jusqu'à ces dernières années, les départements pouvaient solliciter les sociétés H. L. M. pour construire des logements pour les gendarmes, la direction nationale de la gendarmerie prenant en charge le loyer demandé par la société H. L. M.

La mise en place de l'aide personnalisée au logement et le conventionnement des programmes interdisent maintenant aux sociétés H. L. M. de bénéficier des prêts à taux bonifiés, les gendarmes n'étant pas logés à titre personnel et n'ayant pas, de ce fait, droit à l'aide personnalisée au logement.

La non-coordination des mesures prises par les ministères concernés ne laisse qu'une seule possibilité : les sociétés H. L. M. doivent construire sur leurs fonds propres ou à partir d'emprunts à taux normal.

Monsieur le ministre, la direction de la gendarmerie ne dépasse jamais un montant de loyer supérieur à 7 p. 100 calculé sur le montant des emprunts. Il y a donc loin entre 7 p. 100 et le taux des emprunts sur le marché libre.

M. Aurillac, dans son rapport à l'intergroupe de la gendarmerie, signale que, dans les casernements départementaux, 2 323 unités-logements ont été réalisées en 1976 et 1977 à l'initiative des départements et par l'intermédiaire des sociétés H. L. M. Il indique aussi qu'à ce rythme, s'il est maintenu, il faudra une dizaine d'années pour construire le nombre de casernements nécessaires à la gendarmerie.

La solution utilisée jusqu'à cette année étant inutilisable, quelle est, monsieur le ministre, votre proposition pour résoudre cet épineux problème ?

Si je lis convenablement le fascicule bleu, je constate qu'aucune mesure nouvelle n'est prévue en faveur des retraités militaires et des veuves de militaires. Je croyais savoir, pourtant, que la commission de la défense, qui a entendu les organisations représentatives, était unanimement d'accord pour proposer l'inscription de mesures selon un échéancier. Je croyais avoir compris qu'au printemps 1976 — cela ne date donc pas d'hier — vos services et les organisations intéressées s'étaient mis d'accord sur un certain nombre de mesures qu'on est convenu d'appeler le contentieux des retraités militaires.

En mars 1978, *in extremis*, avant les élections, vous nous avez annoncé une « mesurette » : le reclassement des échelles III. Avez-vous l'intention de poursuivre un jour, monsieur le ministre, et d'accepter, par exemple dans la loi de finances rectificative, le reclassement à l'échelle IV réclamé par toutes les associations et approuvé par tous les groupes parlementaires ? Avez-vous l'intention de régler enfin la situation des veuves de militaires, en particulier de celles qui reçoivent une aide du fonds national de solidarité ?

Enfin, quand viendra à l'ordre du jour la proposition de création d'une commission tripartite associant les parlementaires, les associations et l'administration pour élaborer un échéancier des questions à résoudre ? Doit-on attendre les élections présidentielles pour voir poindre une ou deux mesures décidées par le ministre, sans consultation des parlementaires, comme c'est devenu l'habitude pour les questions de défense ?

Il faut bien, en effet, que les associations de retraités et de veuves sachent où se trouvent les vrais responsables de la situation qui leur est faite.

De même, de nombreux problèmes et questions sont pendantes auprès de vos services, telles que le statut des I.E.T.A. et I.T.E.F. dont vous parlera mon collègue M. Le Drian.

M. le président. Monsieur Aumont, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Robert Aumont. Mais M. Hernu n'a pas utilisé la totalité du sien.

M. le président. Compte tenu du nombre de feuillets qui vous restent à lire, je ne peux pas vous laisser poursuivre.

M. Robert Aumont. Me permettez-vous au moins de conclure ?

M. le président. D'une phrase, alors.

M. Robert Aumont. D'une phrase !

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir vous faire le porte-parole auprès de votre collègue Mme Monique Pelletier du problème des veuves. Faute d'une solution correcte et sachant, comme l'a si bien dit M. le président Bigeard, que « pour nous envelopper, monsieur le ministre, vous êtes champion », j'invite les 290 parlementaires membres de l'intergroupe de la gendarmerie à mettre leurs promesses en avant et, en accord avec leur conscience, à repousser votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Vial-Massat, pour cinq minutes.

M. Théo Vial-Massat. Mesdames, messieurs, les neuf rapporteurs que nous avons entendus ce matin et qui appartiennent tous à la majorité — ce qui donne une idée exacte de l'esprit démocratique qui anime la commission présidée par le général Bigeard — sont des gens heureux si l'on en croit l'un d'eux, M. Bozzi.

Loin de moi l'idée de contester cette euphorie collective. Que l'on me permette néanmoins d'affirmer que le projet de budget qui nous est soumis ne provoque aucune joie parmi les personnels des arsenaux et des établissements d'Etat. Parce qu'il ne répond pas à la légitime attente des personnels qui ne sauraient se satisfaire d'une augmentation de rémunérations et de charges sociales de 10 p. 100 alors que l'augmentation du coût de la vie atteindra, en 1979, 12 p. 100, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour prévoir des prolongements aux luttes qui n'ont pas cessé dans les arsenaux et établissements d'Etat depuis plusieurs années.

S'il est vrai que le retour aux décrets salariaux datant de 1951 et 1967 reste une revendication de base que ne peut effacer la supercherie du « cliquet I. N. S. E. E. plus 1 p. 100 », s'il est

vrai que d'autres revendications matérielles, telles que celles des secrétaires administratifs, sont urgentes et doivent être satisfaites, il est également vrai que les travailleurs de l'Etat ont d'autres motivations.

Depuis des années, monsieur le ministre, votre pouvoir s'est efforcé d'affaiblir les capacités techniques, industrielles et de recherche des arsenaux et établissements d'Etat. Le budget qui nous est présenté — pour autant qu'on puisse le déceler, tant la présentation est floue dans ce domaine — poursuit dans le même sens. Depuis des années, des milliers d'emplois ont été supprimés, de nombreux établissements fermés, les investissements freinés, quand il n'ont pas été purement et simplement abandonnés.

Comme la loi de programmation militaire, le budget qui nous est soumis répond à une volonté politique délibérée de déposséder, au profit des firmes multinationales de l'armement — ainsi qu'en témoigne la pénétration d'Alstom à l'arsenal de Roanne — les établissements d'Etat de leur mission première, celle d'étudier, de fabriquer et de maintenir les armements nécessaires à l'armée de la nation française.

Je citerai un seul exemple, pris dans le département que je représente, celui concernant le FAMAS, c'est-à-dire le fusil d'assaut, le fameux Clairon. Les machines, les appareillages, la technique existent à Saint-Etienne pour le produire à grande cadence. Or sur votre ordre, monsieur le ministre, alors que la région stéphanoise bat tous les records de chômage, la direction refuse d'embaucher et confie à la sous-traitance une part importante de la fabrication des pièces entrant dans la fabrication du FAMAS. Ainsi, il faudra attendre 1990 pour que l'ensemble de l'armée française en soit dotée !

Après avoir à plusieurs reprises, notamment en juin dernier, traité de privilèges et de nantis les travailleurs de l'Etat, qualitatifs que ceux-ci rejettent comme une insulte, vous provoquez une situation propice à de mauvais coups contre les établissements, situation qui favorise — mais n'est-ce pas là votre objectif principal ? — une défense qui se situe au niveau d'un cartel européen, sous la haute main omniprésente de l'O.T.A.N. et des Etats-Unis.

Le 15 octobre dernier à Hambourg, au nom de la France, vous avez signé, avec vos homologues anglais et allemand, un accord de coopération en matière de chars de combat et d'engins tactiques téléguidés. Vous nous direz sans doute que ce ménage à trois dans le domaine militaire est sans importance. Pourtant, tout confirme l'intégration progressive de la France dans les systèmes de l'O.T.A.N.

Voilà, selon nous, des raisons suffisantes pour rejeter votre budget qui est l'expression d'une politique qui remet en cause la production nationale des armements nécessaires à l'armée française, et liquide à la fois les droits acquis et les statuts de vos personnels. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Léotard.

M. François Léotard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de notre défense que nous examinons aujourd'hui est celui d'un pays engagé dans une compétition implacable et qui doit faire face à des enjeux décisifs, pour son existence et pour son identité elle-même.

En ce début des années 1980, la France, et l'Europe avec elle, se trouvent à une véritable croisée de chemins. Les grands espaces économiques mondiaux s'organisent pour affronter les conditions nouvelles de leur concurrence. Les problèmes d'énergie qui sont au cœur même du développement et de la survie des Etats prennent une importance considérable. Enfin, une déstabilisation générale affecte le monde, remettant en cause les alliances, bousculant les prévisions, provoquant les consciences et les comportements collectifs.

Ce que l'on attendait à la fin de la dernière guerre, ce sont les années 80 qui vont nous l'apporter : une remise en cause de notre développement, des menaces sur nos libertés, un monde plus ouvert et plus dangereux dans lequel l'action, la voix et les armes de la France seront les gages de notre survie comme nation. Tous ces éléments justifient l'intérêt du débat que doit avoir la représentation nationale sur les moyens de sa défense.

Dans ce débat, trois lignes de force essentielles doivent à mon sens apparaître.

La première : le projet de budget pour 1980 s'inscrit dans une évolution globalement positive de notre effort de défense ;

La deuxième : une adaptation de nos forces aux conditions nouvelles du monde est nécessaire ;

La troisième, enfin : une conscience plus aiguë de la nécessité de notre défense doit être recherchée et obtenue dans l'ensemble du corps social.

Analysons d'abord les rapports que peuvent avoir le projet de budget pour 1980 et la loi de programmation militaire de 1976, tels qu'ils ont été excellemment définis par nos collègues M. Cressard et M. Paecht.

Ce qui frappe au premier chef, c'est que, malgré la crise, les difficultés, les incertitudes et certaines insuffisances, la loi de programmation a souvent été dépassée. Certes, il faut accueillir avec prudence les dépassements qui apparaissent pour la marine et surtout pour la section commune. A ce titre, il faut tenir compte, monsieur le ministre, de la notion, introduite par notre collègue M. Cressard, de la loi de programmation « révisée », c'est-à-dire affectée d'un coefficient d'augmentation des prix qui ne soit pas, comme c'était le cas, artificiellement décrété.

Je retiendrai pour ma part deux éléments positifs qui n'ont pas à mon sens été assez soulignés mais qui sont le gage de l'avenir.

Le premier est la comparaison globale entre les ressources prévues par la loi de programmation et les crédits budgétaires. Globalement, en effet, il est bon de répéter que, pour l'ensemble des ressources — et c'est cela qui est important si l'on veut mesurer l'effort de la nation — les crédits inscrits dans les budgets ont été constamment, depuis le début de l'application de la loi, supérieurs à ceux qui étaient prévus dans la loi de programmation.

Le second élément, peut-être plus important encore, concerne l'évolution comparée des titres III et des titres V dans les budgets successifs et dans celui qui nous est soumis aujourd'hui ou, pour simplifier, la répartition des crédits entre le fonctionnement et l'équipement.

L'évolution du titre V, qui marque la réalité de l'effort d'équipement du pays, a été favorable au cours des dernières années. Elle se poursuit dans le projet de budget pour 1980. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mais il est également nécessaire de prendre en compte la répartition, dans l'ensemble de nos forces, entre le nucléaire et l'armement conventionnel. Je ne pourrais rejoindre sur ce point, dans leur totalité, les conclusions des rapporteurs de la loi de programmation militaire ou de la commission des finances.

Il me semble en effet important de souligner à cette tribune que l'effort considérable qui a été accompli par notre pays depuis vingt ans pour se doter d'un armement nucléaire efficace — effort justifié et soutenu par la majorité depuis vingt ans — se heurte inévitablement à trois limites.

La première, ce sont nos ressources elles-mêmes qui ne peuvent permettre d'affecter à l'armement nucléaire des sommes en croissance relative constante.

La deuxième est liée au succès même de cet effort : la crédibilité de notre dissuasion est maintenant fermement établie et doit le demeurer avec des ressources moins grandes que dans le passé.

La dernière, enfin, c'est la nécessité, tout aussi vitale pour notre pays, de disposer de forces conventionnelles de qualité.

Je rappellerai simplement à cet égard des proportions simples : avec le prix d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins on peut, nous dit-on, mettre sur pied et équiper deux divisions d'infanterie et largement plus qu'une division blindée. Cette réflexion n'a pas pour but, à l'évidence, de contester la nécessité d'un effort soutenu dans le domaine de nos forces nucléaires. Elle tend simplement à démontrer qu'avec 25,2 p. 100 des autorisations de programme et 31,2 p. 100 des crédits de paiement uniquement pour l'équipement, compte tenu des évolutions qualitatives et des problèmes de seuil technologique, nous sommes dans un ordre de grandeur qui ne met pas en cause, pour l'essentiel, la crédibilité de notre effort. C'est le seul point auquel l'Assemblée nationale doit être fondamentalement attachée.

Une adaptation de nos forces aux conditions nouvelles est nécessaire.

Nous ne pouvons pas agir, monsieur le ministre, comme on l'entend dire trop souvent, comme si nous ignorions les chiffres qui nous sont donnés, que vous avez en votre possession et qui concernent le rapport des forces conventionnelles en Europe. Uniquement pour le secteur Centre-Europe, les forces du Pacte de Varsovie pourraient engager — je cite encore le rapport de

notre ami M. Cressard — 114 divisions, 27 000 chars, 2 500 avions d'appui tactique, 900 bombardiers, etc. Deux divisions de parachutistes peuvent être acheminées sur une longue distance en une seule rotation.

Le rapport entre l'Alliance atlantique et le Pacte de Varsovie est de un à quatre pour l'artillerie, de un à 3,8 pour les hélicoptères, de un à 3,3 pour les chars et la protection antiaérienne. Le nombre de chars détenus actuellement par l'Union soviétique seule est passé de 37 500 en 1973 à 45 300 en 1979.

A cette menace qui pèse sur l'Europe — et comment peut-on appeler cela autrement ? — il nous faut répondre en conscience. Devant l'incertitude croissante qui pèse sur la réalité et surtout sur la durée d'un engagement américain dans ce secteur, nous devons proposer au pays des moyens de sa sécurité qui correspondent au caractère de la menace.

Mais une deuxième contrainte est apparue depuis plusieurs années dans l'organisation de notre système de défense. Elle aussi, a pris et doit prendre à l'avenir une part croissante de nos préoccupations : le respect des engagements que la France a pris dans le monde et la possibilité pour elle de les respecter et de les faire respecter.

J'évoquerai ici le problème des troupes de marine et des troupes d'intervention. Il s'agit là, monsieur le ministre, de troupes d'excellente qualité qui ne figurent malheureusement que pour un trop faible pourcentage dans l'ensemble de nos troupes conventionnelles. Je souhaiterais qu'à l'occasion de cette discussion budgétaire vous puissiez préciser trois points.

Premièrement, quels sont les éléments importants de la réorganisation qui a été opérée l'an dernier de nos troupes d'intervention ? Sur quels critères et dans quel esprit est-elle intervenue ?

Deuxièmement, quel va être l'échéancier du déploiement et la localisation de la demi-brigade motorisée et blindée, cette 31^e demi-brigade qui doit être constituée en août 1980 et qui doit compléter le dispositif de la 11^e division parachutiste ?

Troisièmement — et c'est peut-être le point le plus important — quels moyens logistiques seront fournis à ces troupes afin qu'elles ne soient plus, comme on l'a vu avec regret dans l'opération de Kolwezi, tributaires d'équipements américains ? Ces moyens doivent être, à l'évidence, des moyens de transport et de largage adaptés aux missions de ces éléments.

Enfin, la conscience des nécessités de notre défense doit être recherchée dans le corps social.

Il ne peut y avoir, monsieur le ministre, d'outil militaire efficace si nous n'avons pas une conscience aiguë de la nécessité de notre défense. Une politique d'information et de relations publiques exigeante et continue doit être pratiquée, notamment à travers les nouveaux médias. Il faut donc que nous développiions systématiquement, davantage que nous l'avons fait dans le passé, les relations armée-nation, notamment à travers la télévision, vis-à-vis des jeunes et des enseignants.

Pourquoi ne proposeriez-vous pas, monsieur le ministre, à l'instar des stages en entreprises, des stages qui pourraient être, pour les fonctionnaires qui sont chargés de la formation de nos enfants, l'embryon d'une nouvelle instruction civique ?

En effet, il faut que derrière nos armes il y ait une volonté. Cette volonté, malgré les déclarations des plus hauts responsables de l'époque, nous a manqué en 1940. Nous avons l'outil, qu'il faut certainement perfectionner. Il nous faut maintenant, avec les mots anciens de la tribu, avoir la volonté de défendre ce qui fait notre patrimoine et notre honneur : le pays, ses enfants, ses institutions, sa liberté et ses engagements.

Si nous arrivons à faire comprendre qu'en faisant cela, ce sont les droits de l'homme que nous défendons, alors, déjà, nous aurons gagné. Mais la conscience de notre défense, monsieur le ministre, c'est aussi la conscience de notre continuité, continuité de la nation et de son combat.

Permettez-moi de vous souhaiter, de façon solennelle, que ceux qui ont jadis combattu sur ordre en Algérie, soient définitivement et complètement réintégrés dans leurs droits, c'est-à-dire dans la communauté nationale. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)

Il n'est pas admissible que les propositions de loi qui ont été déposées, notamment par notre ami M. Fenech, soient systématiquement écartées de l'ordre du jour, soit par un refus d'examen de la commission des lois, soit par un refus d'inscription de la part du Gouvernement. Vous avez une responsabilité particulière dans ce domaine puisqu'il s'agit, pour l'essentiel, de soldats qui n'ont été perdus que parce qu'on les y a poussés.

Nous souhaitons être entendus dans cette affaire, car il s'agit d'une question d'honneur et que nous ne pourrions parler de l'honneur de la France tant que cette question ne sera pas définitivement réglée.

M. Roger Fenech. Bravo !

M. Raoul Bayou. C'est l'affaire de la majorité !

M. François Léotard. Une nation qui n'estime plus nécessaire avant toute chose sa propre défense, est, d'ores et déjà une nation menacée.

Nous devons souhaiter, monsieur le ministre, que vous soyez non seulement le ministre des moyens de la défense, mais également celui qui permettra de redonner à notre peuple une conscience plus claire des enjeux auxquels il est confronté, en d'autres termes une véritable conscience de son identité, de sa liberté et de son espérance. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Robert Aumont. M. Léotard a dépassé son temps de parole, monsieur le président !

M. le président. Il a dépassé de vingt-deux secondes les dix minutes qui lui étaient imparties.

M. Robert Aumont. Cela m'aurait suffi !

M. le président. Il vous en aurait fallu beaucoup plus, monsieur Aumont.

M. Robert Aumont. Mais pas du tout !

M. le président. Si cela est, excusez-moi ! Mais je tiendrai la main aux temps de parole.

La parole est à Mme Ayice, pour cinq minutes.

Mme Edwige Ayice. Dans l'examen du budget de la défense, monsieur le ministre, nous ne saurions oublier que tous ces chiffres déterminent le sort de centaines de milliers de personnes qui assurent la défense du pays, qui travaillent pour elle ou qui lui ont consacré une bonne partie de leur vie.

Qu'il s'agisse des travailleurs des arsenaux, de la situation des retraités militaires et des personnels en activité, en particulier des appelés, nous devons être très attentifs aux conséquences des orientations budgétaires aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que d'investissement et tenir le plus grand compte des revendications qui s'expriment de tous côtés pour l'amélioration des conditions de travail et des conditions d'existence.

J'insisterai, pour ma part, sur les réactions des jeunes, face au service militaire, et sur leurs préoccupations. A quoi sert le service ? Comment le faire évoluer ?

Ce n'est pas le fait d'accomplir des obligations militaires qui est en cause. Les obligations, les jeunes ne les refusent pas a priori. Ils entendent participer effectivement et efficacement à la défense de leur pays. Ce qui est en cause, c'est d'abord la situation générale des jeunes avant et après leur passage dans l'armée, ainsi que la manière dont ils vivent le déroulement du service. Ainsi s'expliquent que les sondages auxquels il a été fait allusion tout à l'heure soient si mauvais.

En effet, la toile de fond sur laquelle s'inscrit la période du service, c'est la triste carrière de jeunes très nombreux ; carrière marquée, dans un système éducatif qui se dégrade, par la déqualification professionnelle et les inégalités de formation ; carrière peu glorieuse de chômeur, actuel ou futur, dans la situation économique que nous connaissons. Trouver du travail, avant de partir à l'armée est déjà une chance assez rare, et convoitée. Mais ce qui n'est pas rare, en revanche, c'est que les entreprises ne réintègrent pas leurs employés qui sont partis accomplir leur service. Le service apparaît donc comme un facteur d'incertitude supplémentaire pour l'avenir des jeunes.

Il n'est pas étonnant, dans de pareilles conditions, que les appelés soient inquiets et qu'ils attendent de leur passage sous les drapeaux autre chose qu'une parenthèse destinée à les retirer un certain temps de la vie civile avant de les renvoyer au chômage. Sentiment d'éloignement, d'ennui, d' inutilité : voilà des réalités bien souvent dénoncées par les jeunes, pour peu qu'on veuille les écouter. Les raisons méritent d'être recherchées.

L'analyse de la loi de programmation militaire a montré des retards considérables apportés dans les commandes et les livraisons de matériels. L'entraînement n'a pas atteint ses objectifs.

Le budget de 1980 s'essouffie à rattraper une partie des prévisions non réalisées et il n'est pas exempt de contradictions : plus de matériels mais une faible progression des dépenses d'entretien ; plus de fusils mais beaucoup moins de munitions. L'amélioration des crédits d'infrastructures n'est pas à la hauteur des retards pris dans le passé, tant pour la modernisation des casernements existants que pour la construction de casernements neufs.

Quant à la condition matérielle des appelés, je dirai, comme mes collègues socialistes qui sont déjà intervenus à cette tribune, qu'il y a un chiffre significatif : celui du prêt du soldat qui passe de 9 francs à 9,50 francs au 1^{er} juillet 1980. Il faut noter que depuis quatre ans, le prêt n'augmente que de 0,50 franc par an, ce qui est dérisoire par rapport au taux d'inflation que nous connaissons.

Au-delà de ces chiffres et de la situation qu'ils reflètent, force est de constater un climat général qui fait douter les jeunes du rôle qu'ils peuvent jouer : déflation des effectifs, place éminente, publicitaire, réservée aux opérations extérieures et aux forces d'intervention. N'y a-t-il pas là une démarche qui nous achemine doucement mais sûrement vers l'armée de métier ?

A quoi sert le contingent, se demandent les jeunes ? Et, d'une façon plus générale, quelle armée ? Pour quelles missions ? Avec quels armements ? Dans quelles alliances ? Ce climat de profonde interrogation sur les missions du contingent nuit infiniment plus à l'idée de conscription — à laquelle nous restons fermement attachés — que les manifestations, numériquement très limitées et pourtant sévèrement sanctionnées, de quelques objecteurs de conscience. Il faut bien voir que l'objection est d'abord une conséquence et que tout ce qui contribuera à améliorer les conditions du service en réduira les motifs. Nous sommes, par ailleurs, souvent intervenus ici même pour que le statut d'objecteur soit accordé à ceux qui en avaient régulièrement formulé la demande et pour que soient, à cet égard, respectées les décisions du Conseil d'Etat, lorsque celui-ci est amené à remettre en cause les décisions de la commission juridictionnelle.

Pour conclure, je dirai que la répression n'a jamais été la bonne réponse à des problèmes réels. Nous sommes aussi convaincus que l'immobilisme ne résout rien. A un moment où les jeunes vivent une situation extrêmement difficile, le service militaire lui-même ne doit pas être une espèce de monolithes, à l'abri de toute transformation. Dans l'intérêt de la défense du pays, il doit connaître des évolutions indispensables. Qui pourrait penser que l'amélioration de la condition du soldat est un thème démobilisateur ? Elle ne l'est certainement pas pour les jeunes qui seraient davantage motivés par un service plus égalitaire, par une revalorisation générale de leurs conditions matérielles, qu'il s'agisse du rapprochement géographique par rapport à leur domicile, des facilités de transport...

M. le président. Madame Avice, votre temps de parole est écoulé !

Mme Edwige Avice. Je demande vingt-deux secondes supplémentaires comme l'orateur précédent, monsieur le président !

M. le président. Non, madame ! Car c'est ainsi que s'achèvent à quatre heures du matin les séances de l'Assemblée. Le bureau de l'Assemblée a décidé de mettre un terme à cette pratique, la conférence des présidents aussi.

Je dois vous retirer la parole. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

C'est un devoir désagréable, mais impératif.

Mme Edwige Avice. Mais je ne demande que vingt-deux secondes, monsieur le président !

M. le président. Vous avez déjà dépassé votre temps de parole de bien plus de vingt-deux secondes !

Mme Edwige Avice. Je dirai tout de même, en conclusion, que, pour nous, l'armée ne doit pas être coupée de la société. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. C'est entendu !

M. Daniel Benoist. Les députés ne peuvent plus s'exprimer avec des temps de parole de cinq minutes !

M. le président. Ce sont les temps demandés par les groupes.

M. Robert Aumont. Il n'y a plus de galanterie militaire ! (Sourires.)

M. le président. Même pas de la part d'un vieux général ! (Nouveaux sourires.)

La parole est à M. Girardot, pour cinq minutes.

M. Pierre Girardot. Mesdames, messieurs, depuis la discussion du budget de la défense de l'an dernier, les retraités militaires et marins, qui attendent depuis très longtemps quelques satisfactions, n'ont encore rien obtenu. Le contentieux est demeuré et l'amertume s'exprime dans les congrès de leurs associations, dans leurs journaux, dans les contacts de leurs responsables avec les membres de la commission de la défense nationale.

Le ministre tente de laisser croire qu'il serait plein de bonne volonté mais incompris de son collègue du budget, des technocrates de la rue de Rivoli. La rue de Rivoli a bon dos ! C'est avec de pareilles fables qu'ont été longtemps bernés les fonctionnaires et les anciens combattants.

En réalité, M. Bourges applique, avec l'ensemble du Gouvernement, une politique d'austérité qui lèse les retraités militaires comme des millions d'autres citoyens. Mais la politique dont M. Bourges est solidaire ne lèse pas tout le monde : elle profite à une petite minorité de privilégiés, d'industriels de l'armement, de pétroliers et de sociétés multinationales dont les profits sont à la mesure de la gêne qui s'installe dans des foyers modestes où on la croyait écartée à jamais.

Si M. Bourges est si bien disposé en faveur des retraités militaires, pourquoi n'a-t-il pas accepté, l'an dernier, un seul des six amendements que j'avais déposés au nom du groupe communiste et qui reprenaient, sans y changer une virgule, ceux qui nous avaient été suggérés par les associations de retraités militaires ?

J'ai connu dans cet hémicycle une époque où les ministres ne craignaient pas d'accepter un amendement venant de l'opposition si son bien-fondé apparaissait avec évidence. Il est vrai que ces mœurs parlementaires avaient cours quand il y avait des ministres communistes dans le Gouvernement.

Les problèmes étant restés en l'état envers les retraités militaires, nous allons reprendre les amendements de l'an dernier en espérant que nos collègues de la commission de la défense nationale les soutiendront et que quelques-uns de ces amendements pourront être votés.

Les demandes des associations de retraités militaires n'ont pas varié, mais l'accent est mis sur quatre d'entre elles que les associations considèrent comme essentielles : le remodelage des échelles de solde ; l'octroi de la pension de reversion aux veuves titulaires d'une allocation annuelle ; la régularisation de la situation des sergents-majors et des maîtres retraités ; les garanties à accorder en matière d'exercice du droit au travail et de l'intégralité des avantages sociaux.

Les associations de retraités affirment qu'il ne s'agit pas pour elles de rechercher des avantages nouveaux, mais d'obtenir la suppression progressive d'injustices et d'inégalités incontestables. Dans cet esprit, la suppression pour la pension d'invalidité de la distinction entre retraités avant ou après le 3 août 1962 mettrait fin à une inégalité criante.

A noter également la transposition aux retraités et aux veuves des mesures adoptées pour les personnels actifs, l'extension de la majoration de pension aux retraités avant le 1^{er} décembre 1964 ayant élevé au moins trois enfants, l'indemnité familiale d'expatriation en Allemagne, l'augmentation progressive du taux de reversion des pensions des veuves, la parité de rémunération entre fonctionnaires civils et militaires, la parité des militaires entre eux. Pour ces revendications, les associations de retraités militaires demandent l'établissement d'un calendrier s'étalant sur deux ou trois ans et faisant suite aux mesures intervenues en 1979.

Nous soutenons ces revendications raisonnables, tout comme nous sommes attentifs à la situation des militaires d'active, sous-officiers et officiers, qui est préoccupante avec l'augmentation du coût de la vie et les difficultés de toute sorte que les intéressés rencontrent et qui ne sont pas en régression. C'est ainsi que les familles de sous-officiers ont de plus en plus recours au service social des armées. Il n'y a pas si longtemps, les assistantes sociales s'occupaient surtout des cas sociaux des appelés. Ce changement montre que le problème des soldes est d'actualité.

Qu'il s'agisse de sous-officiers ou d'officiers, les sujétions de la condition militaire sont lourdes : déménagements fréquents, loyers élevés, impossibilité pour l'épouse d'occuper un emploi de façon suivie.

Un autre sujet d'inquiétude résulte de la nouvelle manière de noter les officiers. Les diplômes et l'origine prennent le pas sur la façon de servir avec les paramètres imposant de Paris le niveau global à celui qui note. Cela pourrait porter atteinte à l'unité du corps des officiers si l'effort entrepris pour reconsidérer les règles de la notation et pour révaloriser l'armée de conscription ne parvenait pas à changer les choses. Il s'agit d'une question importante. La nouvelle notation, si elle n'était pas modifiée, irait dans le sens d'une dégradation de notre armée, dans le sens de l'institution d'une armée de mélier.

M. le président. Concluez, monsieur Girardot !

M. Pierre Girardot. Monsieur le ministre, quand on connaît le glissement vers l'intégration européenne militaire, illustrée par l'accord que vous avez signé à Hambourg, acceptant la fabrication, en commun, avec l'industrie allemande, d'armements considérés jusque là comme un attribut essentiel de l'indépendance nationale, les sujets d'inquiétude se multiplient. Il n'est pas étonnant, dès lors, que la situation matérielle des militaires d'active ou retraités ne soit pas au premier rang de vos préoccupations et de celles du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Branger, pour cinq minutes.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, les rapports qui nous ont été présentés montrent à l'évidence que, dans la morosité générale de notre situation, votre budget est un bon budget. A ceux qui le critiquent, je demande quel chiffre ils auraient proposé à l'Assemblée nationale s'ils avaient en charge le budget de la défense ; je ne suis pas convaincu qu'ils y auraient inscrits 105 milliards de francs.

M. Hector Rolland. Très bien !

M. Jean-Guy Branger. Nul ne saurait s'en plaindre. Le malaise économique n'est pas seulement français. Il est mondial et, de ce fait, les risques pour notre sécurité augmentent. Il est donc normal que, même en période de récession, notre pays continue de consacrer une part importante de ses ressources à sa défense.

Les investissements et les équipements sont à un niveau très convenable. On ne peut que souhaiter une amélioration des délais de livraison aux différentes armées.

C'est sur les problèmes humains que je voudrais appeler rapidement votre attention. Je me réjouis des mesures prises en faveur des militaires d'active, pour lesquels la situation s'est nettement améliorée — cela ne signifie pas qu'il faille s'arrêter là. Mais il n'en est pas de même pour les retraités.

J'évoquerai d'abord la situation des veuves qui n'ont pas eu droit à application du code des pensions de 1964. Elles sont à peine 4 000. Je souhaiterais qu'à votre demande, monsieur le ministre, le Gouvernement donne suite à la proposition de loi que j'ai déposée avec M. Bechter et intègre les veuves dans le système de droit commun. La dépense serait minime et elle permettrait de soulager bien des situations angoissantes.

Le second point sur lequel je veux insister devant vous concerne les militaires qui quittent l'armée pour se reconvertir dans la vie civile.

Pour eux, il est une première difficulté : l'assimilation des brevets techniques qu'ils ont obtenus dans l'armée et qui sanctionnent leur qualification avec les diplômes civils équivalents. Certes, il existe des équivalences théoriques, mais toutes les spécialités n'ont pas fait l'objet d'homologation.

Seconde difficulté : la préparation à la reconversion. Il existe bien des stages, mais la plupart de ceux-ci sont nationaux et généraux. Ne pourrait-on imaginer un système régionalisé ? En effet, beaucoup de militaires souhaitent trouver un emploi dans la région de leur dernière affectation afin d'éviter un déplacement supplémentaire de leur famille.

Cependant, ce qui demeure l'essentiel est le droit au travail de ces retraités, en particulier des sous-officiers. Certes, il y a ici, je crois, unanimité pour considérer que ce droit à un deuxième emploi civil fait quasiment partie intégrante de la carrière et du statut de ces militaires. Vous-même, monsieur le ministre, avez affirmé votre volonté de le faire respecter.

Mais, dans la pratique, comme toujours, il en est autrement. Trop souvent, lorsqu'ils postulent un emploi, ces retraités se voient écartés sous le prétexte — il faut le dire — qu'ils perçoivent déjà une pension alors qu'il existe des chômeurs. En

d'autres termes, leur droit à pension se transforme en indemnité de chômage. Ce n'est certainement pas pour cela qu'ils ont choisi une carrière militaire courte.

Je citerai seulement l'exemple d'un adjudant-chef à qui l'on demande de quitter l'armée à quarante-huit ans avec trois enfants à charge qui poursuivent leurs études secondaires et supérieures. Dans la quasi-totalité des cas, les femmes de militaires qui se trouvent dans une situation analogue, ne peuvent, du fait des mutations, se faire une situation.

Les ressources du ménage sont à la limite du plafond, mais elles suffisent pour empêcher l'octroi de bourses. En revanche, elles ne suffisent pas à financer les études des enfants. Telle n'est pas l'égalité que nous recherchons.

Aussi, je me tourne avec cordialité vers mes collègues qui pourraient avoir sur les organisations syndicales plus d'influence que moi afin que ces sous-officiers puissent trouver une seconde situation au moins pendant quelques années.

M. René Visse. Avec 1 200 000 chômeurs en France !

M. Jean-Guy Branger. La répercussion sur le recrutement des armées risque d'être, à terme, assez grave. Monsieur le ministre, je compte sur vous pour qu'après avoir défendu le principe, vous le fassiez passer dans les faits.

Enfin, demeure toujours le problème irritant des sous-officiers anciens qui n'ont pu passer les brevets techniques et qui se voient ainsi refuser les échelles de soldes n° 3 et 4. La plupart d'entre eux ont été pendant les périodes difficiles de combat l'ossature de notre armée.

M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Guy Branger. Le rôle de ces « juteux » — pour reprendre le titre d'un roman célèbre écrit à leur gloire — vaut tous les brevets. Ils méritent d'être, au prix d'un effort financier certes important, récompensés d'un dévouement qu'ils n'ont pas mesuré.

Voilà les quelques observations et suggestions que je souhaitais vous présenter, monsieur le ministre. Je voterai vos crédits, qui sont, à mon sens, à la mesure des nécessités de notre défense. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Maillet, pour cinq minutes.

M. Raymond Maillet. Monsieur le ministre, en avril dernier, répondant à plusieurs journalistes de la télévision, vous déclariez qu'avec 80 000 gendarmes les effectifs étaient satisfaisants, le tout étant de bien les utiliser. Tel n'est pas l'avis des intéressés.

Pas d'accord, vous répondez, par exemple, le secrétaire général de l'Union nationale des retraités de la gendarmerie dans le numéro de juillet de *L'Essor de la gendarmerie nationale* !

Les effectifs totaux de la gendarmerie sont exactement de 77 043 gendarmes.

Même avec la création de 1 000 postes en 1980, on restera loin du compte. Il faudrait encore de près de 2 000 postes avec lesquels, toujours selon *L'Essor de la gendarmerie nationale*, il serait possible de porter à six gendarmes un bon nombre de brigades externes, toujours à l'effectif de cinq, et possible aussi d'améliorer le temps de repos de l'ensemble du personnel. Les conditions de service ne sont pas satisfaisantes. Des gendarmes sont encore contraints d'assurer une moyenne de douze à quinze heures de travail quotidien.

Quant au bon emploi du personnel de la gendarmerie que vous semblez appeler de vos vœux, il conviendrait d'abord que le gendarme des brigades territoriales ne soit pas la bonne à tout faire de l'administration, comme l'écrit encore dans le même journal le responsable déjà cité, qui, à l'appui de cette affirmation, rapporte l'exemple suivant : dans un département du Sud-Ouest, un pli urgent et confidentiel est porté par des gendarmes, toutes affaires cessantes, à tous les conseillers généraux ; or il s'agissait d'un imprimé à remplir et à retourner dans les quinze jours !

Bien utiliser la gendarmerie, c'est la consacrer à ce qui doit être sa véritable vocation — la sécurité, la protection des biens et des personnes — c'est-à-dire aux tâches de surveillance, de renseignement, et de prévention, à l'exclusion de toute participation aux missions de répression pour lesquelles elle est encore trop souvent requise.

Avec une augmentation de 11,07 p. 100 des crédits du titre III, de 10 p. 100 au chapitre des rémunérations et 8,8 p. 100 à celui de l'alimentation, c'est-à-dire moins que la hausse officielle du coût de la vie, votre budget se traduira par une aggravation de l'austérité pour le personnel, par le blocage des carrières, par le maintien de conditions de logement précaires et par l'insuffisance des retraites et des pensions de réversion.

Les groupements de retraités militaires ont précisé ces revendications en rappelant qu'aucune n'a reçu jusqu'ici de solution satisfaisante.

Ces problèmes se résument ainsi :

Premièrement, la transposition aux retraités et aux veuves des mesures adoptées pour le personnel actif : création de deux échelons intermédiaires dans la nouvelle grille indiciaire et regroupement des grades en fonction des échelles de solde.

Deuxièmement, les questions spécifiques aux retraités et aux veuves, notamment l'ouverture du droit à pension pour toutes les veuves de militaires décédés avant le 1^{er} décembre 1964, titulaires du droit à pension proportionnelle. Cette question douloureuse concerne 4 000 personnes.

Troisièmement, la seconde carrière des militaires. Dans ce domaine, il s'agit seulement de supprimer des injustices.

Votre budget ne va certes pas dans ce sens. C'est pourquoi le groupe communiste ne pourra le voter.

Permettez-moi, en terminant, de me faire l'écho des vives inquiétudes qu'inspire l'actuelle réorganisation de la garde républicaine. Il y a tout lieu de penser que l'on veut transformer la cavalerie de la garde républicaine en un escadron de gendarmerie mobile essentiellement utilisé pour la répression. Qu'en est-il exactement ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre, je résumerai mon propos en formulant trois brèves remarques.

La première concerne la procédure et l'information.

Lors du débat sur l'actualisation de la loi de programmation militaire, nous avons procédé l'un et l'autre à un échange d'arguments. Le mot n'avait sans doute pas le même sens pour vous et pour moi. J'accusais par là votre refus systématique et obstiné de répondre réellement à des questions fondamentales. Qu'en est-il du modèle Marine 2000 ? Y aura-t-il, à l'horizon 90, une flotte capable d'assurer sa mission ?

Vous utilisiez ces termes pour ne pas répondre aux parlementaires. En effet, non seulement aucun vote n'est intervenu à l'issue du débat mais encore aucune réponse n'a été donnée par le ministre. Ainsi pouvons-nous, avec juste raison, nous interroger sur l'opportunité d'intervenir à cette tribune. L'opposition, privée de rapport, est aussi privée de réponse.

Reconnaissons ensemble qu'un véritable défi est lancé à la démocratie. En effet, des questions posées depuis près de deux ans par des parlementaires ne trouvent une réponse que parce que le rapporteur de la majorité se met en colère et menace de ne pas voter les crédits. J'espère que nous ne serons pas obligés d'attendre le prochain coup de sang du rapporteur pour obtenir de plus amples précisions sur la marine en haute mer — 300 000 tonnes annoncées ici ou là — que celles que vous avez données au cours du discours flou et précipité que vous avez tenu hier devant la commission.

M. le ministre de la défense. Vous n'étiez pas présent à cette réunion !

M. Jean-Yves Le Drian. En effet, monsieur le ministre, mais j'ai reçu la convocation hier soir seulement, alors que cette question est posée depuis un an et demi.

M. Raymond Tourrain. Les P. T. T. sont en grève !

M. Jean-Yves Le Drian. Reconnaissez, en la circonstance, que l'administration des P. T. T. n'est pas en cause.

Ma deuxième remarque est relative à la situation actuelle des travailleurs de l'Etat.

Les deux conflits de juin 1978 et juin 1979 ont marqué avec force la détermination des travailleurs des arsenaux de sauvegarder leur statut. Le maintien des décrets est le résultat de la lutte qu'ils ont dû mener pendant de nombreuses semaines compte tenu de l'intransigeance qui s'est manifestée. Mais tous

les problèmes ne sont pas réglés. Il reste à examiner la clause limitative de 1 p. 100 au-dessus de l'évolution des prix de l'I. N. S. E. E. et le rattrapage de la perte importante de pouvoir d'achat — 4,5 p. 100 — enregistrée depuis la suspension des décrets.

Les travailleurs des arsenaux maintiennent ces revendications et les considèrent comme leur droit. Quelle sera maintenant votre attitude ? L'attente de nouveaux mouvements et le durcissement ou bien l'ouverture de la négociation et du dialogue comme l'indiquent les discours officiels ?

Un des signes concrets de votre politique d'ouverture serait certainement la levée des sanctions que vous avez infligées à la suite des mouvements de grève. Il serait digne que vous retiriez vos plaintes à l'encontre de six travailleurs qui seront jugés le 20 décembre et que vous reveniez sur les autres sanctions administratives.

Au cours des mouvements revendicatifs de juin, d'autres questions ont été posées.

L'une concerne la mise en place du groupe de travail paritaire qui a étudié les conditions de travail entre novembre 1978 et février 1979. Un rapport a été rédigé mais on ignore comment ses propositions seront appliquées. Il serait judicieux et urgent de connaître l'évolution de cette affaire.

Par ailleurs, la lecture des fascicules budgétaires relative à la déflation du nombre de postes inscrits — 137 postes de techniciens et 658 postes d'ouvriers — est inquiétante.

Concrètement, cela se traduit par un appel à la sous-traitance ou par le développement des contractuels qui ne sont pas sous statut.

La pénétration du secteur privé est telle qu'elle menace non seulement l'emploi mais aussi le statut des arsenaux. On signale ici ou là que des bâtiments sont entièrement construits grâce à la sous-traitance. Une telle situation n'est pas tolérable. Le Gouvernement et vous même, monsieur le ministre, devrez définir une position très claire sur le statut de la sous-traitance. S'agit-il d'écarter les pointes ou d'une pénétration beaucoup plus structurelle du secteur privé ? Dans ce cas, on assisterait à l'abandon d'un outil industriel dont personne ne nie la qualité.

Ma troisième remarque porte sur deux catégories spécifiques de personnels, sur lesquelles je souhaite appeler votre attention.

Le problème des secrétaires administratifs a été évoqué assez longuement, aussi je ne reviendrai pas sur les détails. L'administration connaît le déclassement dont font l'objet ces personnels, lorsque l'on compare leur carrière à celle des T. E. F., techniciens d'étude et de fabrication, à celle des T. S. O., techniciens à statut ouvrier, ou à celle des chefs d'équipe. Il ne suffit donc plus aujourd'hui de prétexter leur rattachement à la catégorie B de la fonction publique pour ne rien faire.

Pourquoi ne prenez-vous pas l'engagement de créer une prime de qualification qui compenserait ce décalage injuste en attendant la création d'un corps de techniciens d'étude et de gestion ?

Par ailleurs, le problème des T. E. F. chefs de travaux ou I. T. E. F., ingénieurs des techniques d'étude et de fabrication, est encore plus spécifique et concerne surtout les chefs de travaux de la D. T. C. N., direction technique des constructions navales. En effet, les décrets de 1976 en créant un corps d'I. T. E. F. en catégorie A ont pénalisé les personnels de ce niveau à la D. T. C. N., alors que seule cette direction avait conservé à ce corps un niveau d'homogénéité de recrutement important.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Le système de pré-répartition des postes d'I. T. E. F. établi avant l'examen d'intégration aboutit au refus de reclassement de 70 p. 100 des T. E. F.

Ces quelques remarques appellent des réponses qui, je l'espère, seront plus rapides que celles qu'attendent depuis très longtemps les officiers mariniens sur le problème des maîtres que notre collègue M. Berest a évoqué tout à l'heure.

Il ne suffit pas, mes chers collègues de la majorité, de distribuer des félicitations ou d'émettre des vœux en commission, encore faut-il, concrètement, voter les amendements quand ils arrivent en discussion. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Jourdan, pour dix minutes.

M. Emile Jourdan. Monsieur le ministre, l'un des aspects les plus inquiétants de la politique militaire que conduit votre gouvernement réside, désormais, dans une entreprise systématique de dévalorisation — prélude à la destruction pure et simple — de l'armée de conscription qui a pour corollaire une volonté délibérée d'avancer sur la voie d'une armée professionnelle.

Les chiffres et les faits démontrent, simplement mais éloquemment, la réalité de votre choix.

On sait déjà que les effectifs du contingent n'ont cessé de régresser entre 1963 et 1976 ; ils représentent désormais moins de 50 p. 100 des effectifs globaux de notre armée.

On n'ignore pas davantage que la loi de programmation militaire s'engage dans la voie d'une nouvelle diminution du nombre des appelés.

Faisons les comptes. Etant donné que les dispenses et les exemptions, pour des raisons de santé, familiales ou autres, représentent un tiers du nombre total des jeunes gens devant effectuer leur service militaire, comment s'étonner que l'armée soit composée de 52 p. 100 de professionnels et de 48 p. 100 seulement de conscrits ? Certains, d'ailleurs, dans les cercles dirigeants du pays, n'hésitent pas à prendre argument du pourcentage des dispenses et des exemptions pour enterrer, sans autre forme de procès, le caractère « universel » du service militaire.

Votre politique dévalorise et dégrade l'armée de conscription. Il en est de même du rôle joué par les appelés et de leurs responsabilités. Leur formation, en temps et en contenu, est très nettement insuffisante. Leurs capacités techniques sont sous-employées. Sur les effectifs globaux des appelés, 2,8 p. 100 atteindront le grade de sous-officier et 1,8 p. 100 le grade d'officier.

Vous voulez aggraver les choses puisque, dans le cadre du budget de 1980, des réductions seront opérées au sein de l'effectif des sous-officiers. S'agissant des appelés, 236 postes seront supprimés dans l'armée de l'air, 1 000 postes dans l'armée de terre et 4 000 postes dans la marine.

D'aucuns s'interrogent et discutent des origines du malaise réel que ressentent les jeunes appelés. Ils ont le sentiment de perdre leur temps en accomplissant leur service militaire et ils sont animés de certains sentiments anti-militaristes. Les deux séries d'exemples chiffrés, que je viens de donner, démontrent que votre politique nourrit ce malaise. Vous cultivez, avec une remarquable obstination, un réflexe, collectif et individuel, de rejet du service militaire parmi la jeunesse.

Je vous présenterai à présent d'autres preuves empruntées, cette fois, aux conditions matérielles dans lesquelles les appelés effectuent leur service militaire.

Pour ce qui est de la solde des appelés, les chiffres, très instructifs à cet égard, révèlent à la fois la diminution constante du niveau de la solde par rapport au S.M.I.C. et, de façon générale, son caractère scandaleusement dérisoire. Ainsi, au 1^{er} avril 1975, la solde d'un appelé représentait 17 p. 100 du S.M.I.C. Quatre ans après, au 1^{er} juillet 1979, elle correspondait seulement à 12,5 p. 100 du même S.M.I.C.

La solde des appelés doit être indexée sur le S.M.I.C. Nous proposons, dès maintenant, de la relever de telle sorte qu'elle représente 30 p. 100 du taux actuel du S.M.I.C.

Décidément oui, la misère des appelés au service militaire est grande.

Prenons l'exemple des jeunes gens effectuant leur service loin de leur domicile. La question de l'affectation des appelés doit être revue dans le sens d'une plus grande prise en compte de la revendication légitime du désir de « vivre au pays » tout en tenant compte, bien sûr, des exigences de la formation militaire.

Par ailleurs, au mois d'avril 1979, les appelés se sont véritablement révoltés contre les conditions de transport innombrables. C'est l'affaire du train Paris-Nancy qui offrait 780 places assises pour 1 500 soldats permissionnaires.

Les grands moyens d'information au service du pouvoir ont mis l'accent sur les actes de vandalisme. Mais, une fois encore, on voulait faire trinquer le lampiste !

Votre politique conduit la S.N.C.F. à rogner sur les moyens matériels et sur les effectifs. Votre politique, c'est l'inconfort pour le transport des soldats, c'est une solde dérisoire, c'est le refus de la gratuité des transports et, naturellement, c'est un cordon de C.R.S. sur un quai de gare quand la coupe a débordé pour les appelés.

Décidément, oui, vous vous moquez du sort des appelés.

Ainsi continue à se poser l'angoissante question de la réinsertion des jeunes gens dans la vie professionnelle une fois qu'ils se sont acquittés de leurs obligations militaires.

La promesse de M. le ministre de créer un pécule, qui serait versé aux appelés à la fin de leur temps de service, ne me paraît pas modifier fondamentalement la situation présente. Les libérés du service militaire entreront, comme c'est très souvent le cas actuellement, dans la formidable armée des chômeurs.

Arrivé presque au terme de mon intervention, je tiens, au nom du groupe communiste, à dire que la politique de remise en cause de la conscription que vous avez choisie de pratiquer a pour corollaire la montée du mécontentement parmi la jeunesse et, du même coup, la répression brutale qu'exerce le pouvoir, notamment sur les appelés, par le biais de la sécurité militaire.

Vous excitez la jeunesse à nourrir des sentiments de refus et de rejet du service militaire ; au mieux, vous la poussez à la résignation. Dans les deux cas, vous cherchez à la dégoûter de notre armée.

Certains appelés réclament-ils la gratuité des transports et signent-ils une pétition à cet effet, ils sont interrogés, surveillés, brimés. Se plaignent-ils du caractère dérisoire de leur solde, ils sont interpellés, interrogés, surveillés, brimés et gravement punis.

Nous pourrions citer nombre de cas dans la marine, l'aviation et l'armée de terre. Tous ont un point commun : soumettre les appelés à un véritable régime du bâillon, indigne d'une authentique démocratie. Mais le régime du bâillon, évidemment, n'est pas pour tout le monde. Il n'existe pas pour des officiers supérieurs, comme le commandant Doly et le capitaine Cagnat, qui ont publié récemment un ouvrage intitulé *Euroshima*.

Ce livre n'a suscité aucune protestation de la part de M. le ministre de la défense et il n'a d'ailleurs pas pu paraître sans son aval. En tout cas, il bénéficie d'une complaisance coupable dans la publicité que vous laissez orchestrer autour de lui, ce qui m'autorise à penser qu'il constitue un nouvel élément de la préparation psychologique et idéologique que conduit le pouvoir pour accoutumer les Français à l'idée d'une modification décisive de la nature et de la fonction de l'armée.

En pesant mes termes, j'affirme que le contenu d'un tel ouvrage porte délibérément atteinte à la volonté de défense nationale et au moral de notre armée. N'y lit-on pas, en effet, cette phrase effarante : « La défense ne peut plus être assurée dans le cadre national. Elle passe par l'union européenne » ?

N'y remet-on pas en cause, d'une manière certes habile, l'arme de dissuasion ? N'y voit-on pas développer la conception d'une défense intégrée qui place la protection de notre indépendance sous le parapluie ouest-européen et américain ?

N'y légitime-t-on pas par avance des « promenades militaires » permettant aux féodalités industrielles et financières de préserver leurs intérêts sur les marchés mondiaux ? Enfin, n'y fixe-t-on pas d'inquiétantes limites à la souveraineté nationale en développant le thème de la « souveraineté partagée » ?

Ainsi, dans le même temps, vous favorisez l'expression et la diffusion d'idées antifrançaises et vous frappez de jeunes appelés dont le seul crime est de réclamer un service militaire renoué et revitalisé.

Je pourrais encore traiter de l'accès à l'information pour les appelés. Malgré les dispositions prévues par le législateur, il demeure éminemment restrictif. Si l'on suit les services de la sécurité militaire — cette police politique du pouvoir au sein de notre armée — quasiment tout est subversif. C'est pourquoi les interdictions de vente dans les kiosques font bon ménage avec les interdictions de circulation prononcées contre certains organes comme le bulletin *Armée-Nation* qui est édité par notre parti.

L'augmentation de la solde, la gratuité et l'amélioration des moyens de transport, une meilleure répartition des affectations prenant en compte la proximité du domicile et les nécessités de la formation, le respect des droits et des libertés — information, discussion, pétition — telles sont, avec les moyens matériels d'un véritable entraînement, quelques mesures indispensables pour maintenir à l'armée française son caractère d'armée de conscription.

Le service militaire doit retrouver sa finalité fondamentale qui consiste à rendre l'ensemble de nos concitoyens aptes à tenir efficacement un poste de combat en cas de nécessité.

Tels sont, à notre sens, l'objectif prioritaire et la condition première d'une armée de conscription. Mais nous constatons une nouvelle fois que vos orientations se situent aux antipodes de ce projet.

Votre politique aggrave le malaise et la crise de l'armée, elle stimule la désaffection de la jeunesse à l'égard du service militaire, elle accentue la coupure entre le peuple et l'armée française.

C'est bien une politique de déclin national !

Le budget que vous nous soumettez illustre cette politique. Il montre au total que, depuis longtemps, vous avez choisi un autre parti que celui de la défense des intérêts, de l'indépendance et du bonheur de notre peuple. Derrière l'invocation à Marianne et à Gavroche de tel livre célèbre de M. le Président de la République, il faut entendre les bruits de bottes des héros de M. Lartéguy...

M. Marc Lauriol. Il y a d'autres bruits de bottes !

M. Emile Jourdan. ...et comprendre que la démocratie française, telle que vous la concevez, a pour rançon la création d'une armée de centurions et de prétoriens.

Nous n'en voulons pas, les militaires n'en veulent pas, dans l'intérêt indissociable de notre jeunesse, de notre peuple, de notre pays. Nous repousserons votre budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Marc Lauriol. C'est un honneur pour nous !

M. le président. La parole est à M. Abadie.

M. François Abadie. Monsieur le ministre, dans les brèves minutes qui me sont imparties, je relèverai les imprécisions, les oublis et les aspects répressifs de votre politique de défense, dont le budget qui nous est soumis aujourd'hui donne une nouvelle et triste illustration.

Les imprécisions commencent avec les trafics de références qui ne permettent pas d'évaluer la conformité des moyens et des objectifs. En abandonnant la comparaison au budget général pour la remplacer par une référence au produit intérieur brut marchand, ne renoncez-vous pas, en réalité, à l'objectif déclaré d'un budget de la défense représentant 20 p. 100 du budget global en 1982 ?

Plus grave encore, l'analyse politique, qui sous-tend ou devrait sous-tendre vos choix et vos priorités, reste ambiguë, hésitante, pleine de faux-semblants. Vous ne semblez pas tenir compte officiellement du bouleversement du monde en état de paix armée dans lequel nous vivons, même si les crédits du S.D.E.C.E. augmentent de 65 p. 100. Pourtant, depuis quelques temps, les éléments nouveaux ne manquent pas : l'accord sino-japonais, les exhortations chinoises au continent Ouest-européen à se prémunir contre les hostilités, les rapports alarmistes de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O., le réarmement progressif et continu du Japon, les interventions en Afrique, la menace de prolifération nucléaire.

Nous aimerions connaître l'appréciation du Gouvernement sur de telles transformations et savoir s'il en tient compte dans l'élaboration de sa politique militaire.

Récemment encore, le 6 octobre, en R.D.A., Léonid Brejnev a prononcé un discours important. Quelles est la position du Gouvernement français dans le débat qui se déroule au sein de l'O.T.A.N. sur l'installation en Europe de fusées Pershing en réponse à l'installation des S.S. 20 dans les provinces occidentales de l'U.R.S.S. ?

Est-ce vraiment en augmentant, lentement, la force nucléaire stratégique que vous répondrez aux nouvelles données du problème ? Quelles initiatives prendrez-vous en faveur du désarmement ?

Trop de questions restent en suspens, ce qui explique en partie la désaffection de la jeunesse pour son armée, la cassure persistante entre la nation et sa défense.

A ce flou qui démobilise s'ajoutent des oublis qui créent un vif et légitime mécontentement. On continue invariablement, pour se donner bonne conscience, à augmenter, depuis quatre ans, le prêt au soldat de cinquante centimes. Quant aux crédits consacrés à l'amélioration des matériels et à l'instruction des appelés, ils restent ridiculement faibles.

Nous constatons, monsieur le ministre, des retards dans la livraison à l'armée de terre de matériels modernes tels que les fusils Clairon et le canon 155 G. C. T., ce qui est préjudiciable aux objectifs de crédibilité et d'entraînement de nos troupes, déjà en retard par rapport aux chiffres de la loi de programmation.

L'instruction et l'entraînement des unités reste un poste insuffisant en raison de la diminution des crédits prévus pour la fabrication des munitions, et de l'absorption de l'augmentation des crédits des carburants par l'accroissement des coûts.

Aussi, 250 000 appelés et leurs cadres conserveront-ils le sentiment de l'ennui et de l'inutilité.

Dans cette même perspective, comment ne pas évoquer la situation des personnels ?

Les effectifs de la gendarmerie stagnent, malgré les promesses électorales. Il en va de même de la rénovation et de la construction des casernements qui seront toujours à la charge des collectivités locales.

Enfin, nous regrettons qu'un effort substantiel n'ait pas été consenti en faveur des retraités militaires et de leurs veuves, alors qu'ils proposent, depuis plusieurs années, un plan de mesures de justice, qui avait d'ailleurs été mis au point avec le concours de vos services.

Le résultat de cette politique, c'est la désaffection, voire l'hostilité d'une grande partie de la jeunesse à l'égard de l'institution militaire.

Vous répliquez, je le regrette, par le maintien de structures et de règlements profondément inadaptés et antidémocratiques, quand ce n'est pas purement et simplement par la répression.

Pourtant, monsieur le ministre, il faudra bien que le Gouvernement admette que ceux qui avancent des propositions de réforme ne sont pas forcément des anti-militaristes et que ceux qui refusent la confusion armée-répression, armée-tribunaux d'exception, ne sont pas obligatoirement des traîtres à la patrie.

Les radicaux de gauche et les socialistes souhaitent que la jeunesse puisse se réconcilier avec son armée, qu'elle soit informée, et rendue consciente des enjeux de la défense nationale. Cela ne sera possible que dans le respect de lois et de pratiques conformes à la justice et aux droits de l'homme.

Supprimez les tribunaux d'exception et les délits spéciaux en temps de paix, remplacez un système d'une complexité effarante en matière de contestation d'une sanction, par un médiateur militaire, réformez démocratiquement le statut des objecteurs de conscience à l'exemple de nombreux pays de la Communauté. Vous servirez ainsi, monsieur le ministre, la crédibilité de notre défense.

Alors seulement vous aurez l'adhésion de la jeunesse et de l'ensemble des citoyens (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le débat sur le projet de budget de 1980 se déroule selon une formule nouvelle selon laquelle le ministre n'intervient qu'au terme de la discussion.

Cette nouvelle méthode comporte de grands avantages. Elle a permis à vos rapporteurs d'exposer très précisément et très complètement les lignes essentielles du budget de 1980, de présenter leurs observations, de formuler diverses interrogations ou d'exprimer les sentiments de la commission à laquelle ils appartiennent et dont ils sont les interprètes. Je puis ainsi me dispenser de présenter un exposé complet et détaillé sur le contenu du budget, et me contenter de traiter les problèmes soulevés par les divers intervenants en répondant aux questions posées et en apportant les explications nécessaires.

J'informe tout de suite M. Abadie que je ne reviendrai pas sur le débat du 2 octobre dernier, au cours duquel nous avons examiné l'évolution de la situation internationale pour savoir si nous devions en tirer certaines conséquences pour l'actualisation de la loi de programmation. Ce débat a déjà eu lieu et il m'a permis de vous apporter le point de vue du Gouvernement sur ce sujet. Je n'anticiperai pas non plus sur la discussion qui se déroulera demain au sein de l'Assemblée nationale lorsque vous examinerez le projet de budget du ministère des affaires étrangères.

Au début de ce propos, je tiens à insister sur ma volonté d'informer le Parlement avec le maximum de précision, car certains orateurs m'ont reproché de ne donner qu'une infor-

mation insuffisante. J'affirme que cela est inexact et que je réponds aussi exactement et aussi rapidement que possible aux questions orales ou écrites qui me sont adressées pendant les sessions. Je me suis également toujours rendu, dans les meilleurs délais, aux invitations que vos commissions ont bien voulu m'adresser.

M. Raymond Tourrain. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. J'ai organisé avec soin les visites de rapporteurs ou de commissaires dans les unités et dans les services ; j'ai apporté un soin particulier à fournir les renseignements qui m'étaient demandés par vos rapporteurs avant l'examen des documents législatifs ou budgétaires.

Sachez que, rien que pour les débats du 2 octobre et d'aujourd'hui, j'ai reçu 822 questions dont 612 émanaient des rapporteurs de l'Assemblée nationale. J'y ai répondu dans les délais prévus, au prix d'un très gros travail imposé à mes collaborateurs qui ont dû rédiger quatre mille pages de texte. Certains ont même dû renoncer à prendre leurs congés en juillet ou en août.

J'espère que ces réponses ont été utiles. Je regretterais d'autant plus qu'elles n'aient pas toutes donné satisfaction que mes services et moi-même étions prêts à les compléter si les auteurs des questions en avaient exprimé le désir. Aucune question n'est restée sans réponse. J'ai encore apporté hier après-midi les précisions qui m'étaient demandées par six questions émanant de la commission de la défense.

Certes, en agissant ainsi je ne fais que remplir mon devoir vis-à-vis du Parlement qui a le droit et le devoir de contrôler le Gouvernement. Mais j'ai la conviction d'être allé au-delà de cette simple obligation. Je dois être le seul ministre de la défense qui ait permis à ses grands subordonnés de se rendre devant vos commissions pour y être directement et personnellement entendus.

M. Jean-Guy Branger. C'est exact !

M. le ministre de la défense. C'est ainsi que, depuis cinq ans, le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement, le secrétaire général pour l'administration et le directeur de la gendarmerie répondent régulièrement aux convocations que les commissions compétentes leur adressent par mon intermédiaire. Cette procédure est assez exceptionnelle, car il est très rare que les grands responsables administratifs d'autres ministères soient entendus hors la présence de leur ministre par les commissions parlementaires.

Je n'évoque ces faits que pour souligner ma volonté de répondre aussi complètement que possible à votre légitime souci d'information et de vous donner, de la manière la plus large et la plus directe, tous les éléments d'appréciation que vous pouvez souhaiter sur une politique dont le ministre demeure, évidemment, le seul responsable.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. le ministre de la défense. C'est pourquoi je suis si sensible aux reproches qui m'ont été adressés, car j'attache beaucoup d'intérêt aux observations présentées par les parlementaires. A mes yeux, vos remarques, et d'abord celles formulées par mes amis, méritent une considération particulière. C'est le contraire du mépris, qui ne peut résulter que de l'indifférence.

Si les élus de la nation ont le droit et même le devoir d'interroger le Gouvernement, de le contrôler et de le critiquer, le ministre a également le devoir de répondre, de présenter ses explications, de rectifier ce qui doit l'être afin de justifier sa politique et son action. A quelles interprétations ne donnerait pas lieu son silence devant certaines déclarations ! Un tel silence serait certainement considéré comme un aveu.

La passion d'expliquer, de justifier, de convaincre m'inspire et si l'élan des convictions me conduit parfois à employer un ton passionnel, ce n'est, monsieur Bigeard, ni pour mener une politique de personnes, ni pour « envelopper » quiconque, mais pour contribuer à éclairer le plus possible les actions que nous menons. C'est avec ce même souci que je m'attacherai ce soir à apporter à l'Assemblée nationale les précisions et les explications qui m'ont été demandées.

M. Marc Lauriol. Voilà qui est bien enveloppé ! (Sourires.)

M. le ministre de la défense. Avant d'aborder les différents aspects de notre politique de défense, je répondrai à certaines observations générales d'ordre financier ou relatives à la présentation budgétaire.

M. Rossi et M. Bechter, notamment, se sont préoccupés de savoir ce qui se passerait après 1982. Les vingt années qui s'achèvent, si importantes en matière de défense nationale pour notre pays, ont été jalonnées par quatre lois de programme.

Je peux affirmer, sans prendre beaucoup de risques, qu'il sera nécessaire d'arrêter une nouvelle loi de programme pour les années postérieures à 1982, car s'il est un domaine dans lequel une vue prospective est nécessaire et où les engagements doivent être pris sur plusieurs années, c'est bien celui de la défense nationale.

La préoccupation relative à l'impact des dépenses militaires sur l'économie de la nation, dont vous avez été l'interprète à cette tribune, ce matin, monsieur Mauger, ne vous est pas particulière. M. Cressard a déjà maintes fois exprimé son sentiment à ce sujet au sein de la commission des finances, et je tiens à vous indiquer que je le partage totalement.

Monsieur Mauger, je ne crois pas que vous ayez été aussi mal renseigné que vous le prétendez, puisque 20 p. 100 de votre rapport, soit neuf pages sur quarante-cinq, sont consacrés à ce problème grâce aux documents que mes services vous ont remis. Cela prouve que l'information que nous vous avons fournie n'est pas aussi négligeable que vous l'affirmez. (Sourires.)

Cela dit, il est exact que cette question est très difficile, mais le ministère de la défense n'est pas dans une situation particulière à ce sujet. Je suppose que l'Assemblée nationale souhaite que les dépenses de tous les autres ministères, et les dépenses publiques en général, soient mieux connues et que leur influence économique soit mieux appréciée. L'effort que vous souhaitez en la matière ne dépend donc pas uniquement du ministre de la défense.

Je suis cependant conscient de cette nécessité et c'est la raison pour laquelle j'ai créé un groupe de travail permanent sur ce sujet. Animé par un contrôleur général des armées, il répertorie la totalité des travaux, des éléments de statistique et d'information intéressant le ministère. Bien que cette action n'ait été engagée que récemment, elle nous a déjà permis d'apporter certaines précisions à l'Assemblée nationale, conformément aux demandes que vous avez formulées. Ce travail n'est pas encore achevé et je suis bien conscient que nous devons poursuivre notre effort. Nous agissons en ce sens et j'espère qu'à l'avenir nous serons en mesure de vous fournir des indications encore plus précises.

Les problèmes relatifs aux armements nucléaires ont, comme d'habitude, occupé près de la moitié des interventions qui ont été faites à cette tribune, tant par les rapporteurs que par les divers orateurs. Cela n'a rien de surprenant dans la mesure où notre indépendance nationale est précisément garantie par les forces nucléaires de la dissuasion.

Ce choix a été effectué il y a vingt ans, et il demeure le premier fondement de notre politique de défense. Il exige que nous disposions d'armes suffisantes en nombre pour causer des destructions insupportables à l'agresseur, et dotées de caractéristiques telles que leur puissance anéantisse les objectifs visés, après avoir franchi les défenses adverses. Depuis vingt ans, sans discontinuité et sans ralentissement, l'effort conduit à eu pour but de satisfaire à cette double exigence quantitative et qualitative, et c'est bien ce qui caractérise au premier chef notre politique de défense dont la continuité constitue l'aspect le plus remarquable.

Je n'engagerai aucune vaine querelle sur les statistiques et les pourcentages, non pas parce que leur examen risquerait de contredire mes propos — bien au contraire — mais parce que le débat n'est pas là. La valeur des chiffres est toujours relative et leurs données brutes ne rendent pas exactement compte de l'efficacité de l'effort accompli, dans la mesure où le contenu des programmes varie en fonction même des étapes franchies ; leur importance n'est donc pas constante. De plus, les batailles de chiffres sont souvent mal comprises et généralement lassantes.

Je m'en tiendrai donc à l'exposé de l'action engagée, en situant l'effort prévu par le projet de budget de 1980 dans celui mené à plus long terme pour disposer d'une force de dissuasion nationale dont le niveau d'efficacité garantisse la crédibilité.

Depuis 1964, année de l'entrée en service des premiers Mirage IV, nous avons progressivement réalisé les trois composantes de la force nationale de dissuasion. Ainsi sont entrés successivement en service les quarante et un Mirage IV des forces aériennes stratégiques, les dix-huit missiles sol-sol balistiques stratégiques du plateau d'Albion et quatre S.N.L.E.

Toutes ces unités étaient dotées d'armes atomiques du type A. Il en est résulté une montée en puissance continue de notre armement nucléaire qui assurait déjà une capacité de riposte qu'aucun agresseur ne pouvait sous-estimer. Elle n'atteignait cependant pas, avec les vecteurs et les bombes de cette première génération, le seuil de dommage insupportable auquel il est nécessaire de parvenir avec les armes de frappe en second.

C'est pourquoi il a été décidé, en 1970, de passer à la seconde génération, en mettant au point des armes thermo-nucléaires de type M. 20, dotées chacune d'une capacité de résistance à des systèmes d'agression et d'une puissance égale à une mégatonne. La décision de mise en fabrication de trois lots d'armes M. 20 pour trois S.N.L.E. a été prise en 1970. Puis nous avons résolu, en 1977, de fabriquer un quatrième lot pour équiper le quatrième S.N.L.E. qui sera opérationnel dès l'année prochaine.

C'est également en 1977 qu'un premier S.N.L.E. partit en patrouille avec seize fusées, porteuses d'armes M. 20. En 1980, les quatre S.N.L.E. inclus dans le cycle opérationnel seront tous dotés d'un tel armement. Deux d'entre eux, et même trois le plus souvent, seront toujours en patrouille et le quatrième S.N.L.E. sera également en mesure de rejoindre ses zones de patrouille dans les délais les plus brefs. La force océanique stratégique de dissuasion représente, au terme de ce deuxième effort, une capacité correspondant à l'objectif déterminé lors de sa création.

L'évolution de la force stratégique sol-sol n'a pas été moindre. En 1973, il a été décidé d'équiper les missiles S.S.B.S. d'armes S. 3 qui sont l'adaptation aux vecteurs sol-sol de l'arme M. 20. Les dix-huit silos du plateau d'Albion en seront dotés dès 1982.

A ce propos, je dois ouvrir une parenthèse car M. Lancien s'est demandé si la décision prise en 1973 avait été opportune.

Je répondrai par l'affirmative. D'abord parce que, quoi qu'on dise, il n'est pas vrai que des armes, quels que soient les progrès accomplis dans la précision, puissent complètement neutraliser les missiles des silos d'Albion, les mettant tous dans l'impossibilité d'apporter une riposte. Il convient donc, à cet égard, de porter des jugements plus nuancés, moins absolus. Ensuite parce que la raison d'être des missiles du plateau d'Albion demeure : c'est la « sanctuarisation » de notre territoire.

Or, si le système S. 2, avec l'arme atomique de type A, n'avait pas été refait avec les nouveaux missiles S. 3 équipés de charges M. 20, il aurait fallu attendre l'achèvement de la mise au point des armes M. 4 pour les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, ce qui nous aurait reportés à 1992, au moins. Nous aurions alors, à cette époque, été dotés d'armes ayant près de vingt ans d'âge, donc tout à fait dépassées. Et il ne faut pas oublier de tenir compte de l'évolution des éléments agresseurs.

Il importait donc de donner à nos armes, et surtout à l'ensemble du système, un durcissement aux effets de l'impulsion électromagnétique. C'est ce que nous faisons : nous ne nous bornons pas à remplacer les armes et les fusées ; nous réalisons, en même temps, une adaptation du système du plateau d'Albion.

La priorité donnée à la force océanique stratégique justifiait pleinement cette transformation : nous disposons immédiatement d'une puissance très accrue de notre feu nucléaire, ce qui accroît la valeur de notre politique de dissuasion.

Ainsi, le pays disposera en 1980, avec les S.N.L.E., les armes M. 20, les Mirage IV, toujours en service, et les missiles sol-sol modernisés du plateau d'Albion, d'une force de dissuasion dont les composantes seront dotées, sauf pour ce qui concerne le Mirage IV, d'armes thermonucléaires. Par rapport à 1975, par exemple, cela représente un accroissement de 160 p. 100 en puissance de feu et de 30 p. 100 pour ce qui est des objectifs de la force nucléaire stratégique.

L'action ainsi conduite depuis cinq ans a assuré à la politique de dissuasion un progrès constant et considérable. Celui-ci a été possible parce que la priorité fixée pour la force nucléaire stratégique a toujours été maintenue et que l'effort s'est toujours poursuivi au rythme le plus élevé possible.

Il s'agit bien d'une continuité remarquable. S'il est vrai que les résultats auxquels nous parvenons sont le fruit de nombre de décisions prises avant 1974, ils n'auraient pu être obtenus sans décisions ultérieures. Surtout, les options n'ont jamais été remises en cause. C'est simple honnêteté que de reconnaître la permanence de la stratégie de défense et la persévérance dont il a été fait preuve pour en réaliser tous les moyens.

En 1980, nous abordons un nouveau développement des forces nucléaires. La prochaine décennie — c'est à cela que nous travaillons — verra leur puissance et leur capacité atteindre

pleinement le niveau qu'exige le seuil de dommage insupportable pour un agresseur potentiel. Les décisions sont prises. Le Parlement les connaît et les a déjà approuvées, monsieur Hernu. Leur réalisation est déjà nettement engagée, à travers les crédits qui sont votés depuis cinq ans, et que vous devez connaître puisque vous lisez les budgets.

Il s'agit, d'abord, du maintien en service, à partir de 1985 — et je réponds là à une question qui m'avait été posée en commission et qui, je crois, me sera posée tout à l'heure au moment des questions — d'un escadron de quinze Mirage IV que nous allons moderniser et qui seront dotés de la nouvelle arme nucléaire, celle de l'A. S. M. P., douée d'une agilité de pénétration supérieure et d'une puissance cinq fois supérieure à celle de l'arme A.N. 22 emportée actuellement par ce type d'appareil et douze fois supérieure à celle de l'arme A.N. 52. Il s'agit, ensuite, des cinq S.N.L.E. modernisés M. 4, ou plutôt des quatre qui seront refondus sur les cinq existants — je m'expliquerai sur ce point dans un instant, monsieur Tomasini — le cinquième, ou le sixième, comme on voudra, étant l'*Inflexible*, qui, pour moi, sera le premier d'une nouvelle série de cinq S. N. L. E. de la seconde génération. Pour ces cinq S.N.L.E., c'est la modernisation par l'amélioration très importante des capacités opérationnelles et par la mise en place d'un armement de missiles plus performants emportant chacun plusieurs têtes thermonucléaires.

J'ouvre ici une parenthèse pour répondre à une question de M. Tomasini, qui craignait une diminution du nombre de S.N.L.E. dans le cycle opérationnel si on ne refondait pas le *Redoutable*.

Je précise que le maintien du *Redoutable* pendant toute la période de refonte M. 4 — ce sous-marin va rester en service, bien sûr, avec l'arme M. 20 — assure la disposition de quatre S.N.L.E. dans le cycle opérationnel.

A cet égard, et c'est l'essentiel, avec l'apparition du dernier S.N.L.E. refondu, il n'y aura aucune réduction de ce nombre, même si le *Redoutable* devait alors être retiré du service.

Mais la décision de ne pas transformer l'armement du *Redoutable* en système M. 4 n'a pas encore été prise et, en tout état de cause, ce bâtiment pourrait rester en service jusqu'à l'apparition de la troisième génération de S. N. L. E., dont je vais parler maintenant, ou être utilisé comme S. N. L. E. d'expérimentation et d'exercice. A ce sujet, à mesure que notre réflexion progressera et que les décisions pourront être prises, je tiendrai naturellement la représentation nationale informée des options que nous aurons finalement dû retenir.

Avec ces programmes, notre force nucléaire stratégique représentera, en 1990, par rapport à ce qu'elle sera en 1980, une puissance de feu 1,60 fois supérieure et un nombre 2,6 fois plus élevé d'objectifs.

La réalisation de ce programme, dont il faut souligner l'importance, exige l'engagement de tous les moyens dont nous disposons. La compétence et l'efficacité de nos chercheurs et de nos ingénieurs en garantit le succès.

Mais, dès à présent, nous devons voir au-delà et préparer aussi les systèmes et les armes nucléaires de la fin du siècle.

Pour faire face aux progrès techniques des armes d'agression, nous devons rechercher — et nous recherchons — les différentes composantes des forces nucléaires futures.

Il s'agit d'abord du S. N. L. E. de la troisième génération, des armes qu'il emportera et de la composition de la force océanique stratégique. Tel est, dès maintenant, l'objet de notre réflexion, et vous savez que, d'ici deux ou trois ans, nous aurons à prendre des décisions d'une très grande importance.

Nous étudions également — M. Lancien l'avait d'ailleurs souhaité ce matin — la composante sol-sol mobile et les systèmes liés à la mise en œuvre des forces stratégiques, notamment les transmissions et les satellites d'observation.

Des crédits sont prévus au titre des études dans ce dessein au budget de 1980. C'est dire que l'effort que nous conduisons s'inscrit dès à présent dans le long terme et marque la volonté politique de donner au pays la défense nationale qu'exige la situation du monde.

Peu de pays aujourd'hui affichent une telle constance et une telle détermination dans la préparation de l'avenir. C'est, me semble-t-il, pour la majorité, autant une expression de son devoir qu'un motif de son engagement devant la nation. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Pour l'armement nucléaire tactique, la voie suivie est comparable. Aux armes et systèmes de la première génération vont succéder, avec l'A.S.M.P., un missile et une arme plus performants et plus modernes. Nous étudions — 50 millions de francs pour les études nucléaires y sont consacrés dans le budget de 1980 — de nouvelles armes et de nouveaux vecteurs air-sol et sol-sol, qui entreranno en service en 1990.

Lié à la force stratégique, l'armement nucléaire tactique donne à la dissuasion sa crédibilité ; rien ne justifie aujourd'hui que soit mise en cause la nécessaire complémentarité des armes nucléaires et donc leur modernisation simultanée. L'importance des moyens à y consacrer est grande. Il exige le maintien d'un fort volume de crédits pour les forces nucléaires dans un budget militaire qui a cependant doublé en quatre ans.

Mais, encore une fois, plus que les chiffres, c'est le contenu même des programmes et les capacités qu'ils garantissent à nos forces qui en donnent toute la mesure. Cela répond pleinement, je dois le relever, aux vœux qui ont été exprimés ce matin par les divers rapporteurs et par les orateurs de la majorité qui se sont succédé à cette tribune.

Après ces informations d'ordre général, je veux apporter deux ou trois précisions.

D'abord, monsieur Cressard, vous vous êtes préoccupé, à juste titre, de l'évolution des autorisations de programme dans les budgets de 1979 et de 1980. A cet égard, vous avez formulé trois observations de nature différente.

Première observation : vous avez indiqué que, en pourcentage, les autorisations de programme concernant les armements nucléaires étaient, en 1980, en légère régression par rapport à 1979.

Les chiffres sont là ; il ne s'agit pas de les discuter. Mais je tiens à donner une explication. Une loi de programmation fixe des objectifs à long terme, et nous devons, dans chaque budget, trouver les voies et moyens permettant d'atteindre ces objectifs.

Or que constatons nous ? Certains programmes ont pris du retard, notamment celui des Mirage 2000. C'est ainsi qu'en 1979, pour des raisons techniques — et je dis cela à l'intention de M. Abadie — nous n'avons commandé que quatre Mirage 2000. Avec le budget de 1980, nous atteignons le rythme normal et nous commandons 22 de ces appareils.

C'est pourquoi le taux de progression des autorisations de programme de l'armée de l'air est exceptionnel : de 36 p. 100 à 37 p. 100.

Alors, certaines sections bénéficiant d'un accroissement des autorisations de programme plus important que la moyenne, il se produit, par compensation, un tassement relatif des autorisations de programme, par exemple de celles qui concernent le nucléaire, secteur qui, lui, a toujours eu la priorité et pour lequel il n'y a pas de rattrapage à faire. En revanche, pour les crédits de paiement — qui traduisent la réalité puisqu'ils représentent l'argent que nous dépensons — le taux de 31 p. 100 des crédits du titre V est maintenu pour le nucléaire. Cela permet d'ailleurs de constater que la priorité lui est toujours donnée.

Votre deuxième observation, monsieur Cressard, portait sur le fait qu'en 1979 et en 1980 les autorisations de programme connaissent une grande croissance, et vous nous mettiez en garde pour que nous ne nous retrouvions pas dans une situation que nous avons bien connue : des autorisations de programme n'avaient pu être utilisées et affectées à des réalisations, faute de disposer des crédits de paiement correspondants.

D'ailleurs, si nous avons élaboré une loi de programmation exprimée en crédits de paiement, c'est que nous voulions avoir la garantie que représentent ces crédits de paiement ; nous savons à peu près quels seront, dans le cadre de cette loi, leurs montants, en 1981 et en 1982.

Si nous avons accompli cet effort, qui peut paraître quelque peu exceptionnel, c'est parce qu'il fallait lancer les programmes.

Toutefois, comme nous savons que les crédits de paiement seront en augmentation, il est évident qu'aucune distorsion n'est à redouter. En tout état de cause, je reconnais bien volontiers que l'effort quelque peu exceptionnel accompli en faveur des autorisations de programme ne sera certainement pas maintenu dans les budgets de 1981 et de 1982.

Enfin, monsieur Cressard, vous vous êtes préoccupé de savoir si les crédits transférés au Commissariat à l'énergie atomique permettraient de couvrir l'ensemble des besoins en matière nucléaire. Ma réponse est tout à fait positive, non seulement pour ce qui est de l'entretien des armes en service, mais aussi pour ce qui

concerne la fabrication des armes commandées, le développement des armes futures, les études et recherches liées à la définition des armes nucléaires de l'avenir, les recherches fondamentales et les expérimentations nucléaires.

Monsieur Darinot, comment ne pas s'étonner de votre propre étonnement ? Vous prétendez, comme M. Aumont et M. Hernu, ne pas être informé. Mais lisez-vous les rapports ? Avez-vous lu le projet de budget ?

Vous me demandez quand entrera en service le cinquième S.N.L.E. Si nous étions à l'école, je pourrais, tel l'instituteur, demander aux députés : « Lequel d'entre vous veut donner la réponse ? » ; et toutes les mains se lèveraient. (Rires.) Car tout le monde le sait : c'est en 1980, et cela figure dans le projet de budget.

M. Jean-Guy Brangor. C'est exact !

M. Hector Rolland. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. C'est écrit ; d'ailleurs je vous l'ai confirmé le 2 octobre et cela est inscrit dans tous les rapports. Et vous prétendez ne pas être au courant !

Vous demandez également quand entrera en service le sixième S.N.L.E. Eh bien, tous les députés peuvent vous le dire : en 1985. Cela figure dans le rapport sur l'actualisation de la loi de programmation ; je l'ai indiqué plusieurs fois, et je suis heureux monsieur Darinot, de vous le confirmer.

M. Marc Lauriol. Bravo !

M. Louis Darinot. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. Après le nucléaire, qui fait l'objet d'un chapitre important de notre budget, c'est peut-être la marine — et je ne veux donner aucun ordre de priorité — qui a suscité le plus grand nombre d'interventions.

En ce qui concerne la marine, M. Tomasini m'a posé une question à laquelle je veux répondre tout de suite : quelle sera, m'a-t-il demandé, la composition de la flotte en 1982 ?

Seront en service, en 1982 — prévisions d'aujourd'hui — 5 S.N.L.E., 114 bâtiments de combat et 34 bâtiments de soutien...

M. Louis Darinot. M. Tomasini n'a donc pas lu le projet de budget, lui non plus !

M. le ministre de la défense. Certes, on peut trouver une réponse à la question de M. Tomasini en faisant des recherches dans de nombreux documents, mais elle n'est complète dans aucun d'eux, car cette question n'a jamais été posée sous cette forme. Hier, d'ailleurs, en commission, j'ai répondu à des questions de ce genre.

Alors, monsieur Darinot, posez-moi les questions qui vous intéressent et vous aurez les renseignements que vous souhaitez.

A la liste que je citais à l'instant, il convient d'ajouter — vous ne me l'avez pas demandé, monsieur Darinot, mais je vais vous le dire — ...

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. le ministre de la défense. ... les vingt-cinq bâtiments qui seront en construction : un S.N.L.E., quatre S.N.A. — sous-marins nucléaires d'attaque — trois corvettes anti-aériennes, trois corvettes anti-sous-marines, trois avisos, quatre Patra, six B.A.M. et un bâtiment de soutien.

A cet égard, monsieur Tomasini, j'ai indiqué hier à la commission de la défense nationale — vous avez bien voulu m'en donner acte et je vous en remercie — quels étaient les objectifs à long terme de la marine. Vous connaissez la raison — de forme et non de fond — pour laquelle il n'y a pas de plan naval. C'est qu'il existe une loi de programmation et qu'il n'est pas nécessaire que chaque arme ait son petit plan particulier.

En tout cas, c'est bien volontiers que je vous ai communiqué les informations que vous souhaitiez, et dont vous avez fait état ce matin.

On a beaucoup évoqué les missions de service public de la marine.

Sur ce point, monsieur Hernu, il faut que je vous renvoie à la lecture du *Journal officiel*. En effet, vous me dites : mais par quels moyens ces missions seront-elles assurées ? Et vous vous êtes demandé si la marine nationale y participait. Lisez donc le *Journal officiel*, et vous apprendrez qu'un décret a précisé

que le préfet maritime était chargé de la coordination et de la direction de l'ensemble des moyens concourant au service public. De quels services publics s'agit-il ? De la surveillance, de la sauvegarde et du sauvetage. Et l'on rassemble, pour les assurer, tous les moyens de toutes les administrations concernées, y compris, bien sûr, ceux de la marine nationale.

Dans la loi de programmation, comme dans la définition des objectifs à long terme, il a été tenu compte de cette disposition.

Monsieur Visse, vous venez nous dire qu'avec quarante bâtiments antinimes on ne fait pas une flotte de haute mer.

Eh bien, je vous demande d'être sérieux car vous avez oublié les renseignements que je vous ai fournis hier après-midi lors de mon audition devant la commission de la défense nationale et des forces armées. J'ai, en effet, expliqué que ces quarante bâtiments antinimes devaient permettre d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé : assurer la liberté d'accès des ports militaires et de trois ports de commerce, ce qui suppose la présence d'un certain nombre de bâtiments. Et ces bâtiments peuvent parfaitement assurer des patrouilles et la surveillance dans les zones maritimes. Notre flotte de surface comprendra, je le répète, outre les porte-aéronefs, 18 corvettes anti-sous-marines, 9 corvettes anti-aériennes, 18 avisos, 10 patrouilleurs, 3 transporteurs de chalands de débarquement, 6 transporteurs légers, 5 bâtiments de soutien logistique, 2 bâtiments-ateliers, 3 remorqueurs de haute mer, 5 pétroliers ravitailleurs et 14 sous-marins d'attaque.

Et vous prétendez encore, monsieur Visse, que nous n'avons pas de flotte de haute mer ? Allons donc, il faut apprécier avec un peu plus de sérieux le grand effort engagé !

M. René Visse. J'avais seulement relevé que les dragueurs de mines représenteraient le tiers de la flotte. Vous le confirmez !

M. le ministre de la défense. Quant à l'armée de terre, je confirme tout ce qu'en ont dit les rapporteurs, dont je partage dans une très large mesure les préoccupations. Je me bornerai donc à fournir quelques précisions au sujet de la constitution de la 31^e demi-brigade.

D'abord, vous avez eu raison, monsieur Léotard, de vous réjouir de cette décision. Il était nécessaire, en effet, de créer une unité d'un type un peu différent des autres, c'est-à-dire une unité légère, à effectif relativement limité, d'environ 3 500 hommes — ce ne sera pas une division, vous le voyez — avec des structures comparables à cette unité interarmes que vous commandiez autrefois, à Bouar, général Bigeard : elle est bien adaptée, vous le savez bien, aux missions qui peuvent être dévolues à nos forces d'intervention.

C'est donc ce type d'unité que nous voulons créer. Quand, m'avez-vous demandé ? Pendant l'été de 1980. Cette création n'entraînera pas de charges nouvelles pour le budget de l'armée de terre, je le précise immédiatement. En effet, les régiments existent déjà. Nous mettrons en place simplement une organisation différente et nous procéderons à l'affectation de matériels spécifiques, prévus d'ailleurs dans la loi de programmation.

J'en viens à des problèmes plus particuliers.

Vous avez observé, monsieur Bozzi, que nous possédions un grand nombre d'immeubles et que nous rencontrions des difficultés pour l'infrastructure : « Pourquoi ne vendez-vous pas ceux qui sont inutilisés ? » avez-vous suggéré. Certes, il existe des immeubles que nous n'utilisons pas, mais nous pouvons peut-être en avoir de nouveau besoin à l'avenir. Il n'en reste pas moins vrai que nous pourrions nous séparer de certains d'entre eux. Dans ce domaine, nous attendons souvent les initiatives des collectivités locales. Nous disposons, en effet, d'une sorte de réserve foncière susceptible de se révéler utile en certaines circonstances. Il appartient aux collectivités locales, je le répète, de prendre l'initiative. Cela ne signifie pas, bien sûr, que tout le patrimoine immobilier des armées pourrait être cédé, loin de là ; je crois même pouvoir affirmer que nous avons accompli un très grand effort au cours des années passées. Nombre d'immeubles ont été vendus si bien que les possibilités sont plutôt limitées. Néanmoins, quelques cas intéressants peuvent subsister encore. Vous me trouverez toujours prêt à les examiner.

S'agissant des problèmes intéressant les trois armées, deux questions ont été abondamment développées, celle des carburants et celle des personnels.

Pour ce qui est des carburants, je comprends le souci des rapporteurs et des orateurs qui ont souligné la forte hausse des crédits, qui ont été majorés d'environ 22,5 p. 100.

Hélas, dans ce domaine, les prévisions risquent toujours d'être inférieures à la réalité, nous le savons bien. Mais il ne faut pas non plus que les hypothèses sur lesquelles repose notre projet de budget fassent de celui-ci une sorte de « budget de provocation » à la hausse. Ce n'est certainement pas une critique que les rapporteurs avaient à l'esprit. Ils ont souhaité que l'augmentation des crédits permette de couvrir les hausses des prix du pétrole qui interviendront en 1980, de manière à ne pas compromettre l'entraînement et les activités de nos forces. C'est exactement ce que je souhaite. A cet égard, je partage donc les vœux qui ont été exprimés.

En ce qui concerne les personnels, je me demande vraiment s'il n'y avait pas quelque mauvaise foi dans les accusations lancées. Certains d'entre vous proclament qu'ils ne sont jamais informés, qu'il faudrait faire ceci ou cela, alors que nous le faisons depuis longtemps, et que nous fournissons toutes les informations utiles à cet égard.

Par exemple, on me demande toujours d'affecter les jeunes appelés au service national dans leur région d'origine. Vous l'avez encore répété, monsieur Hernu, avec d'autres orateurs.

Or, mesdames, messieurs les députés, j'ai fait parvenir à chacun d'entre vous cette brochure que je tiens à la main : « Ce qu'il faut savoir sur le service national ». Je vois que vous le reconnaissez, et je vous en remercie ! Toutes les explications que vous réclamez figurent dans cette brochure.

Suivant les régions et la dimension des unités qui y sont installées, de 36 à 74 p. 100 des jeunes appelés sont affectés sur place. Retenez ces chiffres, madame Avic, puisque vous m'avez interrogé à ce sujet. Dans la région la plus « défavorisée », celle où il n'y a presque pas d'unités, sur 100 appelés, 36 restent sur place !

Certes, il y a des unités en Allemagne et il en existe bien plus dans l'Est que dans le Sud-Est de la France, mais vous ne pouvez pas changer l'implantation des unités. C'est un état de fait, et si vous êtes pour la conscription, rassurez-vous, moi aussi ! Alors il faut en tenir compte. J'espère que je n'ai pas seulement entendu ici des discours à intention démagogique ou électoraliste. Soyez donc rassurée puisque je partage votre préoccupation.

Quant à vous, monsieur Jourdan, je vais vous rassurer deux fois, si je puis dire. Je viens de réaffirmer que le Gouvernement était attaché à la conscription. Je le répète solennellement. Ne nous intéressez donc plus de procès d'intention en imaginant je ne sais quoi. Il n'est pas question de mettre sur pied une armée de métier. A cet égard la ligne du Gouvernement est claire et nette. Des voix plus autorisées que la mienne, notamment celle du Président de la République, l'ont si souvent répété que vous pouvez changer d'antienne !

Ensuite, monsieur Jourdan, vous avez affirmé que des postes de sous-officiers étaient supprimés. J'ai été tellement étonné que je me suis plus amplement renseigné : votre affirmation est fautive. Il n'y a que des transformations d'emplois, pour favoriser l'avancement. Par exemple, 175 grades d'officiers marins ont été supprimés, mais on a créé 207 emplois de majors, qui sont bien des sous-officiers, n'est-ce pas, soit un solde positif de trente-deux emplois, qui permet d'accorder des promotions.

Il n'y a donc pas eu de suppression d'emplois de sous-officiers, mais bien, au contraire, des créations d'emplois qui permettent des améliorations et favorisent l'avancement.

En ce qui concerne l'aménagement des prêts mis à la disposition des appelés, M. Rossi nous a présenté une suggestion intéressante. Le sujet est difficile. Je n'ai d'ailleurs pas éprouvé le sentiment, en écoutant les orateurs, que l'Assemblée s'était forgée une religion précise en la matière. Il n'y a pas unanimité en tout cas. L'idée d'accorder un pécule au terme du service national est intéressante. Elle est d'ailleurs mise en pratique dans plusieurs pays. La solution susceptible d'être retenue dépend dans une très large mesure des crédits qui peuvent nous être consentis. Il y faut des ressources élevées. De toute façon, vous l'avez d'ailleurs reconnu, monsieur Rossi, la question ne sera pas d'actualité en 1980.

Pourquoi, en 1978, les crédits donnés à la S.N.C.F. étaient-ils plus élevés qu'ils ne l'ont été en 1979, monsieur Aumont ? La réponse, vous la connaissez je crois. En effet, je l'ai donnée à la commission de la défense, sinon moi, un de mes collaborateurs, M. Lacarrière.

En 1978 ont été réglés les impayés de 1976 et 1977 mais quant aux crédits pour 1980, ils correspondent à la seule année 1980, puisque nous nous sommes mis à jour. Vous voilà bien renseigné, monsieur Aumont.

M. Robert Aumont. Pas du tout.

M. le ministre de la défense. Quant à la discipline, dans l'armée, dont ont parlé M. Abadie et d'autres intervenants, je puis vous dire que l'armée française se porte bien et que la jeunesse française ne s'y sent pas si mal qu'on le prétend. J'en ai des témoignages quotidiens et je l'ai constaté personnellement. D'ailleurs les Français le savent aussi. Les propos tenus ici, par une partie des députés, sont de nature à donner l'impression que l'Assemblée nationale est coupée de la nation !

Dans l'armée, la vie est bien plus libre et bien plus ouverte qu'on ne le croit communément. Simplement, il existe des limites à ne pas franchir. L'armée est fondée sur la discipline. En outre, notre armée est l'armée de la République ! C'est un principe auquel pour ma part je suis très attaché. Elle ne doit donc pas participer au débat politique et celui-ci ne doit pas pénétrer en son sein. Il faut que l'armée soit neutre, au service de l'Etat et de l'Etat seulement !

Pour cette raison, il ne saurait y avoir de manifestation à caractère politique dans les unités. Tant que je serai ministre de la défense, il ne s'en produira pas : je considère, en effet, que c'est l'un des premiers devoirs d'un républicain et d'un démocrate. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Même parmi ceux qui ne applaudissent pas, il en est qui sont de mon avis ! (Rires sur les mêmes bancs.)

A M. Branger, qui s'est préoccupé de la reconversion, je répondrai que toutes les spécialités militaires qui pouvaient être homologuées le sont. Certaines, purement militaires, ne correspondaient à aucune spécialité civile : par conséquent, elles n'ont pu l'être.

En outre, les stages de reconversion sont largement régionalisés. C'est évident pour tous les stages pratiques effectués à titre personnel puisque les intéressés, notamment les sous-officiers, les accomplissent sur le lieu de leur futur emploi. Cependant, la majorité des stages théoriques, qui ne correspondent pas à des emplois déterminés, se trouvent à Paris, mais il y en a aussi à Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes et Lille. Il reste que c'est à Paris que se dispensent presque toutes les formations offertes aux officiers.

En quelques mots, je tiens aussi à vous rassurer, monsieur Mauger. Les femmes participent de plus en plus au service de santé des armées, et le phénomène n'est pas nouveau. Comme vous, j'estime cette évolution excellente. La première femme officier-général appartient au service de santé : c'est Mme Valéry André dont chacun connaît les titres et les états de service. Depuis le statut de 1974, le processus s'est développé, mais actuellement, les femmes ne représentent que 3 p. 100 à peine de l'effectif total des armées. La proportion devrait atteindre à moyen terme 10 p. 100, peut-être un peu plus. En tout état de cause, il n'y aura pas de difficulté pour les affectations du personnel.

Quant à revenir sur l'obligation faite aux étudiants des écoles de médecine militaire de servir pendant dix ans dans le service de santé des armées, en échange des frais assumés par l'Etat pour leur formation, il n'en est pas question !

Je reconnais volontiers que l'évolution des effectifs de médecins appelés, compte tenu de la durée du service, pose un problème : mais la non-application de la loi sur le service national ne me paraît pas être la voie dans laquelle nous devons nous engager. Nous cherchons à adapter les solutions à la situation personnelle de chaque appelé.

Monsieur Berest, le statut des ingénieurs des études et techniques de l'armement verra le jour avant la fin de l'année. Il est actuellement dans le circuit des signatures des ministres. Il n'y a donc plus aucune crainte à nourrir à ce sujet.

Pour les secrétaires administratifs, catégorie à laquelle vous vous intéressez également, je vous dirai ce que vous m'avez dit que j'allais vous dire... (Sourires) : il s'agit effectivement d'un corps interministériel qui ne relève pas du seul ministre de la défense. Il obéit aux règles propres à ce corps. Des améliorations ont été apportées : depuis 1979, 15,8 p. 100 de l'effectif peut accéder au troisième grade du corps, et nous avons créé 474 emplois, 40 postes s'ajoutant aux 149 emplois de secrétaire en chef créés depuis 1976. Ces progrès sont modestes, je le reconnais, monsieur le député, mais la situation de ces personnels n'est pas particulière au ministère de la défense.

En revanche, ils ressentent plus qu'ailleurs, au sein de mon ministère, un sentiment de frustration parce qu'il y existe un grand choix de cadres et de statuts pour les personnels civils, techniciens ou ouvriers. Il arrive ainsi que des personnels à statut ouvrier travaillent dans des emplois non ouvriers où ils se trouvent mieux traités que les personnels administratifs.

C'est pourquoi les secrétaires administratifs travaillant au ministère de la défense éprouvent parfois le sentiment d'être dans une situation inférieure. On a sans doute trop recouru, par le passé, aux facilités offertes par les statuts ouvriers en soumettant à ces statuts des personnels qui n'avaient pas d'emploi ouvrier.

Dans tous ces domaines, une remise en ordre s'impose, mais elle est difficile et lente à réaliser. En tout cas, ces personnels administratifs me préoccupent et je m'efforce, dans le respect de la réglementation applicable à ce corps, d'obtenir les améliorations que vous avez pu souhaiter.

J'en viens à la gendarmerie. Comme l'a signalé M. Chinaud ce matin, traditionnellement, dans les discussions, la gendarmerie est citée en dernier, après les trois armées, alors qu'elle ouvre les défilés militaires, immédiatement après les écoles. Mais, depuis les noces de Cana, nous savons bien que ce qui vient en dernier n'est pas le moins bon, bien au contraire. Les sentiments exprimés à l'égard de la gendarmerie — j'en remercie d'ailleurs l'Assemblée nationale — montrent bien en quelle estime cette arme est tenue.

Monsieur Rossi, le programme de Blois prévoyait la création de 1 000 emplois de gendarmes. J'ai considéré, et je suis sûr que vous ne me désapprouverez pas, qu'il valait mieux réserver cette possibilité pour créer des postes de gendarme d'active plutôt que des emplois de gendarmes auxiliaires. Nous n'avons pas pu obtenir plus que les 1 000 emplois prévus. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de création d'emplois de gendarmes auxiliaires dans le projet de budget pour 1980. Mais cela ne signifie nullement que cette institution ne soit pas appréciée, au contraire. Vos observations à ce sujet sont parfaitement fondées et j'espère que nous pourrions reprendre ce recrutement intéressant.

M. Chinaud a eu raison de souligner que nous avons des difficultés pour les effectifs d'officiers. Je ne l'ignore pas. C'est pourquoi, depuis quelques années, je m'efforce de créer des postes. Soixante-trois ont été créés en 1979 et quatre-vingt-dix le seront dans le budget de 1980. Je m'en réjouis comme vous. Ce n'est qu'une étape dans un progrès qu'il faut continuer à rechercher.

Pour ce qui est des effectifs généraux de la gendarmerie, depuis cinq ans une augmentation a été enregistrée : 237 officiers, 3 243 gendarmes et gradés, 290 gradés féminins et 1 020 gendarmes auxiliaires ont été recrutés, soit 4 790 au total. Nous en avons encore 3 000 à créer pour atteindre les objectifs fixés par le programme de Blois. A mon avis, nous suivons une très bonne politique parce qu'elle est mesurée et adaptée. Vous l'appréciez tous, et je m'en réjouis.

Vous avez souhaité qu'une priorité soit donnée au renforcement des brigades. Nous la respecterons.

Grâce à toutes ces créations d'emplois, nous avons pu améliorer le régime des congés. Cependant, il y a du vrai dans ce que vous avez dit, à savoir que l'amélioration reste encore un peu théorique, car nous connaissons tous le dévouement et la conscience professionnelle de nos gendarmes. Il faut leur en fournir le témoignage. Aussi, je partage bien volontiers les sentiments que vous avez exprimés.

S'agissant des moyens affectés à la gendarmerie pour l'entretien et la construction des casernements, vous avez souhaité, monsieur Chinaud, recevoir des explications.

Les crédits pour l'entretien immobilier sont imputés sur le titre III. Pour 1980, 67 300 000 francs sont prévus, soit une augmentation de 22 p. 100 par rapport à 1979 et de plus de 50 p. 100 par rapport à 1977, première année de la loi de programmation. Les autorisations de programmes en 1980 sont en hausse de 15,6 p. 100 par rapport à 1979. Elles permettront, c'est le chiffre que vous avez vous-même indiqué, de construire 1 440 unités-logements.

A cet effort budgétaire en faveur des casernements de l'Etat, doit s'ajouter l'action au profit des collectivités locales. Le rapporteur pour avis pour la gendarmerie, M. Chinaud, et d'autres également ont évoqué ce problème très difficile. Les collectivités locales, en effet, faute d'une trésorerie suffisante, se sont appuyées sur une loi de 1957, non abrogée à ma connaissance, donnant aux offices d'H. L. M. vocation à construire des logements affectés aux gendarmes.

Je suis en pourparlers à ce sujet, et j'espère que des aménagements pourront être apportés qui permettront de répondre aux observations et aux souhaits qui ont été formulés.

M. Chinaud a exprimé la crainte que l'insuffisance de la dotation du titre V pour la gendarmerie n'apparaisse à l'avenir insupportable. Je ne puis que lui en donner acte sans prendre d'engagement plus précis, mais en l'assurant que je l'ai entendu.

M. Robert Poujade. Très bien !

M. le ministre de la défense. Monsieur Maillet, je vais vous rassurer pleinement pour ce qui concerne la garde républicaine. Il n'y a aucun changement dans ses statuts ni dans ses missions. On a simplement modifié son organisation. La garde républicaine comprenait un régiment de cavalerie et un régiment d'infanterie. Pour rendre la gestion plus souple, il a été décidé de diviser ce régiment d'infanterie en deux et de créer, par conséquent, deux régiments auxquels le Président de la République remettra, à l'occasion des fêtes du 11 novembre, leur drapeau.

Ensuite, et la mesure est appréciée, la garde aura moins de servitudes : sa présence sera supprimée dans les théâtres parisiens, par exemple, ou sur les champs de course ; on ne pourra plus désormais, pour des réceptions privées, louer, comme on loue une plante verte, un garde républicain en grande tenue pour la décoration.

Ces réformes permettront en définitive une meilleure adaptation aux missions.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je dois aussi parler des arsenaux, éléments trop importants de la politique de défense pour les passer sous silence.

En premier lieu, je rassure M. Darinot sur l'emploi à l'arsenal de Cherbourg. J'avoue que je n'ai pas du tout compris les raisons de son inquiétude. Cet emploi n'est pas menacé et les activités sont assurées, il le sait.

Monsieur Vial-Massat, ce que vous appelez la sous-traitance du Famas est exécutée par des entreprises françaises, installées en France, qui font travailler des Français et qui se sont associées à l'arsenal de Saint-Etienne pour la fabrication de ces fusils. Réjouissons-nous de cette coopération.

M. Théo Vial-Massat. Il n'empêche qu'il s'agit là d'une espèce de privatisation !

M. le ministre de la défense. Je réponds à M. Le Drian qu'aucune construction de navire pour la marine nationale n'est envisagée en dehors des arsenaux.

M. Jean-Yves Le Drian. Pas en dehors, à l'intérieur même, par la sous-traitance !

M. le ministre de la défense. C'est le type même du faux débat !

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Certains aiment les faux débats !

M. le ministre de la défense. C'est de la propagande ! Je ne dis pas que vous la faites, mais vous la lisez.

M. Jean-Yves Le Drian. Mais non !

M. le ministre de la défense. Mais si !

La C.G.T. fait imprimer des tracts dénonçant le scandale : 15 p. 100 seulement des fabrications d'armement seraient faites pas les arsenaux. C'est ridicule ! Du temps de la marine à voile, du temps de Colbert — le père des arsenaux — les forêts n'étaient pas plantées par le personnel des arsenaux. Le bois était coupé par des bûcherons. Les cordages ou les toiles, non plus, n'étaient pas fabriqués dans les arsenaux. Eh bien, aujourd'hui, les radars sont mis au point dans des entreprises spécialisées !

M. Jean-Yves Le Drian. Je ne parle pas de cela, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Il en est de même de tous les systèmes de transmissions. Il s'agit là d'un vain débat. L'important est que ce soient des entreprises françaises capables...

M. Hector Rolland. Voilà !

M. le ministre de la défense. ...qui apportent leur concours, que l'argent du contribuable soit bien utilisé. Et s'il y a de la sous-traitance, tant mieux, car elle évite le chômage dans les entreprises de Lorient !

M. Jean-Yves Le Drian. Vous fuyez le débat, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Non, je ne le fuis pas ! La sous-traitance est une bonne chose, et elle se pratique dans la ville de Lorient.

M. Jean-Yves Le Drian. Me permettez-vous une observation, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Le Drian, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Hector Rolland. M. Le Drian, toutes voiles dehors !

M. Jean-Yves Le Drian. Ma question concernait votre philosophie en matière de sous-traitance dans les activités que peuvent assurer les arsenaux : s'agit-il simplement d'écrémage ou une pénétration plus grande, structurelle, du secteur privé est-elle prévue ?

M. le ministre de la défense. Mais non !

M. Jean-Yves Le Drian. J'ai ajouté qu'à ma connaissance — je pourrais le confirmer très précisément — un avis a été construit à Lorient entièrement par des entreprises sous-traitantes alors que l'arsenal de Lorient était à même de réaliser ces travaux. J'imagine qu'on peut trouver d'autres exemples.

Par ailleurs, pour l'année 1980, en ce qui concerne la forme de l'arsenal de Lorient, il est prévu plus d'heures de travail pour les employés des entreprises privées que pour les travailleurs de l'Etat.

Ma question n'était pas agressive.

M. le ministre de la défense. Ma réponse non plus !

M. Jean-Yves Le Drian. Je demandais simplement au Gouvernement des explications sur sa philosophie en ce domaine.

M. le ministre de la défense. La philosophie du Gouvernement est d'utiliser toutes les ressources des industries locales. Jusqu'à présent — je prends M. Darinot et M. Berest à témoin — on se plaignait plutôt que des sous-traitances aient été retirées à des entreprises locales.

On me l'a reproché, peut-être pas à Lorient mais à Cherbourg et à Brest. M. Darinot peut le confirmer.

M. Jean-Yves Le Drian. Ce n'est pas contradictoire.

M. le ministre de la défense. Par conséquent, nous n'avons là aucune philosophie particulière. Nous faisons travailler les arsenaux, et ils travaillent à plein.

Quant à l'évolution des salaires, j'indiquerai que, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre, nous les avons révisés compte tenu de l'évolution de l'indice des salaires de la métallurgie dans la région parisienne. Mais nous n'avons pas épuisé, je tiens à vous le préciser, le 1 p. 100 supplémentaire dont je vous demande de mesurer dans les circonstances présentes l'avantage qu'il constitue. Voici, en effet, des travailleurs — et les seuls — auxquels un texte réglementaire garantit non seulement que leurs rémunérations et leurs salaires évolueront en fonction des prix, mais encore que le pouvoir d'achat progressera d'un point.

Croyez-moi : aujourd'hui, c'est une situation à bien des égards enviable.

En ce qui concerne des sanctions pour faits de grève, je vous en prie : n'entretenez aucune illusion. Je suis clair et net. Je l'ai dit aux syndicats quand je les ai reçus au mois de juin : quand on fait grève, on n'est pas payé.

C'est ce qui s'est passé. Cela ne signifie nullement qu'il s'ensuit des sanctions, sauf, bien entendu, si la grève s'accompagne d'attaques contre les biens ou les personnes. On est alors passible de poursuites judiciaires — certaines ont été engagées — et de sanctions disciplinaires, et elles ont été prises.

M. Jean-Louis Gossdoff. C'est normal.

M. le ministre de la défense. Que ces messieurs fassent grève et exercent leur droit. Soit. Mais ils ne sont pas pour autant autorisés à commettre des déprédations, à se livrer à des exactions ou à des actes de violence.

M. Hector Rolland. Très bien !

M. le ministre de la défense. Il n'est donc pas question de revenir sur les sanctions qui ont été prises.

J'en arrive maintenant à nos braves anciens, aux retraités. Le contentieux est, en définitive, assez limité.

Il y a, certes, le problème des pensions de réversion. Nous avons pris diverses mesures et amélioré, par exemple, le montant des allocations versées aux veuves qui n'avaient pas droit à la pension de réversion. Mais cette question n'est pas propre au ministère de la défense.

Deux autres, en revanche, sont plus spécifiques.

D'abord, le classement en échelle 4. Cette question ne date pas d'aujourd'hui ; elle s'est posée depuis 1948 ou 1949, années au cours desquelles ont été créées les quatre échelles de solde pour les sous-officiers. Aujourd'hui encore, certains terminent leur carrière sinon dans l'échelle de solde 1 ou 2, du moins dans l'échelle 3 ou 4. On ne peut reclasser tout le monde systématiquement à l'échelle supérieure. Ce serait une injustice par rapport à ceux qui sont encore dans le service. Les associations de retraités me semblent d'ailleurs d'accord avec cette façon de voir : c'est beaucoup plus par un reclassement que nous devons procéder.

Un premier pas — car dans mon esprit il ne s'agissait que d'un premier pas — a été franchi et nous avons pu reclasser tous les sous-officiers supérieurs à l'échelle 3. Il n'y a plus désormais, pour les adjudants et les adjudants-chefs, que deux échelles.

Des groupes de travail se sont réunis, des propositions ont été faites. Il s'agit de mesures difficiles à prendre. Nous sommes tenus d'observer une pause en ce qui concerne les mesures catégorielles, vous savez pour quelles raisons. C'est pourquoi le projet de budget pour 1980 ne prévoit pas d'autres mesures.

Deuxième question spécifique : celle des maîtres, dont quelques orateurs ont parlé. Leur situation a été améliorée puisque presque tous sont reclassés comme premier-maître ou sergent-major, certains comme adjudant. Mais ceux qui ont pris leur retraite avant 1974 ont le sentiment que leurs camarades qui sont restés plus tard dans le service ont été plus favorisés qu'eux.

En réalité, on ne leur a rien retiré par rapport à ce qu'ils avaient. Simplement, ils ont un échelon d'ancienneté de moins.

Cela n'a donc aucune incidence sur le calcul des annuités, mais est mal ressenti, je le sais, sur le plan psychologique.

C'est pourquoi je souhaite pouvoir parvenir à régler ce problème difficile. Cependant, je ne suis pas en mesure, ce soir, de donner une réponse définitive à la représentation nationale et en particulier à M. Berest qui se fait, avec une persévérance à laquelle je tiens à rendre hommage, l'avocat des maîtres retraités.

En ce qui concerne le droit au travail, vous savez ma position : je partage totalement votre préoccupation et je souhaite que puissent être prises toutes dispositions garantissant l'exercice de ce droit.

M. Roger Chinaud, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées ou aux préoccupations qui ont été exprimées.

Si, par hasard, j'avais commis quelque oubli, je demeure à votre disposition, mesdames, messieurs, pour vous apporter des précisions, par écrit ou verbalement.

Au terme de ce propos, je voudrais me tourner vers le général Bigeard, président de la commission de la défense nationale et les forces armées, pour lui dire combien j'ai été sensible à son évocation de ces cinq années pendant lesquelles,

ensemble, au ministère, puis lui au Parlement et moi au ministère, nous avons travaillé pour donner à nos forces une meilleure organisation ainsi que l'équipement et les moyens qu'exige notre défense.

Oui, je vous remercie, général Bigeard, d'avoir souligné tout ce qui a été acquis sur le plan de la valeur, de l'efficacité, et aussi sur le plan moral, qui n'est pas le moins important.

M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de la défense. Vous avez relevé que les relations de l'armée avec la nation étaient profondes, confiantes et vivantes. Je sais la part qu'un homme comme vous a jouée et joue encore dans cette évolution et je vous en remercie.

Permettez-moi de vous dire que votre témoignage n'est pas pour moi celui d'un bilan, mais la raison d'un engagement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290 (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Crédits militaires, budget annexe du service des essences :

— Crédits militaires :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : considérations générales et titre V (Dépenses en capital). — (Annexe n° 54, tomes I et II, de M. Jacques Cressard, rapporteur spécial.)

Titre III — Dépenses ordinaires. — (Annexe n° 55. — M. André Rossi, rapporteur spécial.)

Commission de la défense nationale et des forces armées : Avis n° 1295 :

Dépenses en capital, tome I. — M. Guy Cabanel ;

Dépenses ordinaires, tome II. — M. Jean-Pierre Béchter ;

Section commune, tome III. — M. Pierre Mauger ;

Section Air, tome IV. — M. Loïc Bouvard ;

Section Forces terrestres, tome V. — M. Jean Bozzi ;

Section Marine, tome VI. — M. René Tomasini ;

Section Gendarmerie, tome VII. — M. Roger Chinaud.

— Budget annexe du service des essences :

(Annexe n° 55. — M. André Rossi, rapporteur spécial ; avis n° 1295, tome III, de M. Pierre Mauger, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.